

PROCES- VERBAUX DE L'UNION LOCALE

1932

LES FILS DE GUSTAVE RADIGOIS
2, Place Félix-Fournier — NANTES

FOURNITURES DE BUREAU
PAPIERS D'EMBALLAGES
IMPRESSIONS en tous genres

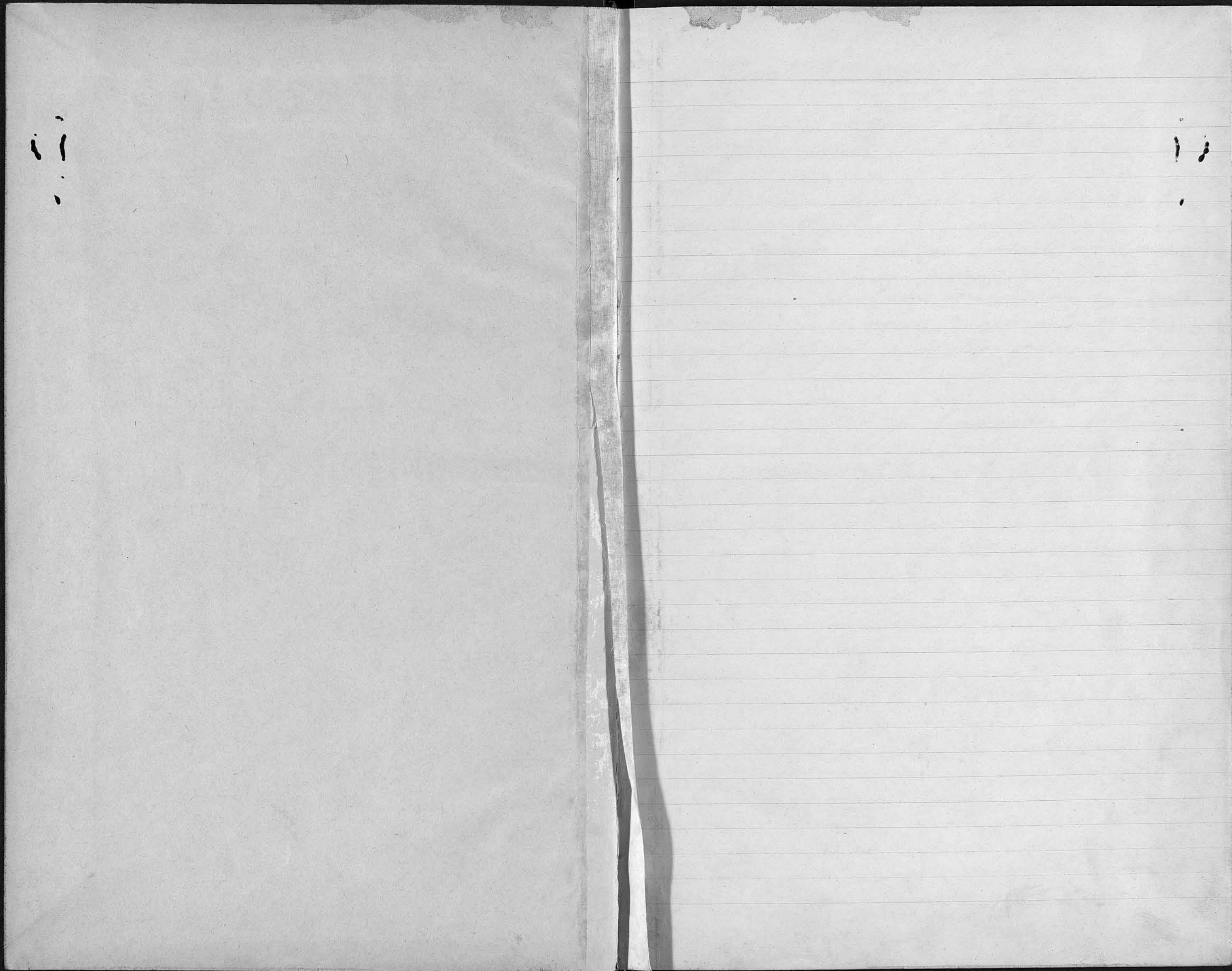
REGISTRE

Format : POT

Qualité : Fin

Réglure : *trans*

Épaisseur : *2m*



Comité Général du 23 février 1932

La séance est ouverte à 18^h45 sous la présidence
du C^{te} Boullant, assisté des C^{tes} David et
Siczy.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la
séance précédente qui est adopté sans observation.

Correspondance: Lettres de Syndicats divers, demandant
des timbres, des folles au faisant connaître la composition
de leur bureau pour l'année 1932 - Invitation du Syndicat
des Instituteurs à sa réunion générale annuelle et au
banquet qui suivra, le Secrétaire dit qu'il répondra
en assistant à la réunion et au déjeuner, du Secrétaire
des Instituteurs envoyant un article sur l'unité à faire
insérer dans le R. T. de l'Association Sportive de
St-Omer invitant l. M. L. à assister au Challenge Huez
Femah, (approuvé). Le C. G. vote la somme de 200 fr
pour l'œuvre des Pupilles de l'Ecole Vierge et
rappelle que ce vote confirme la décision antérieure
du C. G. qui avait décidé de verser annuellement la
somme de Deux cents francs à cette œuvre. L'assistance
de la C. G. E. concernant la quinzaine de Solidarité
au profit des enfants des Chômeurs, le secrétaire expose
la façon dont les secours seront repartis, sous
forme de bons de marchandises, vêtements, chaussures,
linges pour enfants). Le C^{te} Le Gall, demande si
nous pourrions avoir un droit de regard sur les
fonds distribués par le Bureau de Bienfaisance,
le secrétaire répond que ces fonds provenant d'une
partie de la souscription ouverte sur la Ville, il ne
peut avoir de contrôle de notre part, et que nous pourrions
des Chômeurs, qui ne remplissent pas toutes les obligations
pour avoir droit au fonds de chômage. Le C. G. aborde
ensuite l'organisation d'un Concert dont le produit

serait lue à la quinzaine de Solidarité, le
C. F. fin au 12 Mars la date de ce Conseil

Le Secrétaire donne lecture de la correspondance
échangée entre le Comité des Chômeurs et lui, fin au
le C. F. maintenant sur refus de celle.

Le Secrétaire donne lecture du Rapport
moral pour l'année 1931 qui est adopté

Le Rapport financier est également adopté
après intervention de plusieurs camarades,
notamment Lantier, Rouaud, Loyer,
Caillaud sur le déficit du Revers Syndical

Le Secrétaire répond que le déficit est dû
au défaut de paiement de nombreux Syndicats
sur la proposition du C. Rouaud, une circulaire
sera adressée aux Syndicats ayant une dette
envers le R. S. et par la suite tous les trimestres
les Syndicats qui n'auraient pas versé la
mensualité qu'ils doivent au journal
seront invités à se mettre en règle.

Les C. suivants sont élus à l'unanimité
Rochet, Secrétaire pour Rouaud, Secrétaire adj.
Vaucholet, Trésorier pour Leclerc, Trésorier adj.

Les membres de la C. E. sont élus à l'unani-
mité, ainsi que le C. Fiezy, qui amène à la
C. E. le C. Rouaud, Secrétaire adj.

En ce qui concerne le Conseil une discussion
s'engage à ce sujet, Rochet fait connaître au C. F.
que effectivement le Conseil, délaissé par parti,
la proposition l'aime à donner, ses absences sont
fréquentes et très souvent, j'apprends, dit Rochet,
que l'on a téléphoné sans obtenir de réponse.
Le C. Lantier, demande ce que sont les oppositions
de Conseil et l'allocation de R. U. L. il demande que
cette dernière soit supprimée, finalement

sur la proposition du C. Alexandre, appuyée par le
C. Rouaud, le C. F. donne mandat à la C. E. de
faire les observations qui lui conviennent au Conseil
et le maintenir dans ses fonctions temporairement,
pour trois mois.

La séance est levée à 21 h 15.

Il est représenté :

Contrôleurs Exam:	Chior	Buis et Lantz	Loyer
Artillerie	David	Emp. Lantier	Fiezy
Secrétaires	Delange	Robois	Haucomin
Chem. Etat	Le Gallo	Angeland	Amiens Villiers
Compromis	Caublant	Lantier	Eppop. Alexandre B.
Municipaux	Chaurier		Commeurs
Maçons	Amaj. Leclerc	Trépoire	Leclerc
Insais M. M.	Lantier		ag. J. E. L. Lantier
Destinataires	Lantier		Leclerc
Instituteurs	Caillaud	Vaucholet	
Chefs d'atelier	Robois	Marich	Menussiers - Masson
Métiers	Loyer	Rouaud	Coquard
Travailleurs Mécaniques	Lantier	Chapoutier	Delam
Le Secrétaire			franck, Cosmao

Comité Général du 19 mars 1932

La séance est ouverte à 18 h 45, présidée
le C. Berthier, assisté des C. Berthaud et Roumas
Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la
séance du 23 février qui est adopté sans observation.

Correspondance: Lettres de Syndicats. L'interdeman-
dant des timbres, projet de règlement de l'Office de
Placement tendant à réduire la durée des allocations
de chômage, le Secrétaire dit qu'en raison de l'atti-
tude des délégués ouvriers, ce projet a été retiré.

lettre au Secrétaire à la Municipalité demandant
l'indemnité d'externes pour le R. S. R., des crans
ont été faits mais n'ont pas donné le résultat
attendu, la ville en fera faire d'autres, le C. F. unanime
l'abonnement à l'Information, de l'Inspection
Divisionnaire du Travail, qui se réfère à une
note jointe dans le R. S. au sujet de l'homme
supplémentaire, dit qu'il signale le fait à
l'Inspection du Travail, Rochet dit qu'avant
que la note paraisse dans le R. S. le nécessaire
avait été fait, sur la demande, par M. Fleury
Inspecteur. Le Secrétaire fait l'exposé de ce qui a
été fait pour le Cercle, convoqué devant le
C. E. des instructions lui ont été données pour que
la B. du C. soit tenue dans un état de propreté
parfait, le Secrétaire dit qu'il a constaté que
ces instructions avaient donné des résultats
que la B. du C. était mieux tenue; ce qui
concerne le R. S. le Secrétaire fait connaître
au C. F. qu'à la suite de la circulaire adressée
aux Syndicats retardataires, plusieurs ont effectué
des versements, d'autres se sont engagés à élouer le
versement mensuel. Puis le Secrétaire donne le
Compte rendu financier du Concert du 12 Mars
au profit des Chômeurs (jeu de la solidarité)
il ressort que l'Union locale ayant fait les frais
d'organisation à sa charge (soit 500 fr. en chiffres ronds)
2000 francs ont été versés à la Caisse de la Jeunesse
de Solidarité, ce qui concerne les quelques
lots qui restent de la Tombola, le C. E. a pensé
que l'on pourrait faire une Tombola gratuite à
l'occasion d'une Conférence éducative, le C. E. avait
pensé à faire une Tombola qui serait tirée à une
réunion du C. F. et dont les billets seraient vendus

mais étant donné le peu de rapport, elle a pensé que
le billet gratuit donné droit à la Tombola serait
de nature à attirer un peu de monde à la Conférence.

Sur le sujet de la Conférence le sujet suivant serait
traité: Les parents sont-ils responsables de la santé
de leurs enfants? Influence des J. V. Venerien, par
M^{me} le Docteur Eyraud-Dehaut, de Paris, c'est à la
suite d'un entretien avec M^{me} Jaurès-Kalliguer, que
cette dernière a proposé cette conférence qui aurait
lieu le 26 avril à 20 heures. Le C. F. approuve la tenue
de cette conférence et la Tombola gratuite. Le C. E. Ruan
fait par la situation à fin Mars, laquelle cette
Notionnaire, une discussion s'engage au sujet de
l'emploi des retraites, surtout en raison du chômage
plusieurs délégués interviennent dans la discussion
notamment un délégué des Comités des J. V. V. qui
demande si l'Union des Syndicats ne pourrait
pas intervenir. Le Secrétaire dit que déjà l'U. V. a
voté un ordre de faire dans ce sens, mais il
fait tenir compte qu'il y a des retraites dont la
portion est insuffisante, et que le cas d'un camarade
mis congédié des Chantiers de la Loire, avec une retraite
mais insuffisante et il ne peut trouver de travail que
grâce que les Chantiers l'ont autorisé, et le Secrétaire
dit qu'il ne voit pas quelle action donnant des
résultats pourrait être menée par l'U. V.

Premier Mai: Le Secrétaire dit qu'à ce sujet
le C. E. n'a rien décidé de précis, elle comptait
que le C. F. E. prendrait une initiative dont nous
pourrions nous inspirer, ce qui est certain, c'est que
nous n'avons pas d'adresses de la C. F. E. dit
Rochet, cette année c'est à St Nazaire qu'il doit
aller, d'autre part il y a les élections, pour ces
raisons le C. E. a pensé de faire venir 500 N° du

N.° Spécial au Temple, d'autre part, une affiche au nom de l. U. L. jamais été approuvée, et dans laquelle on l. U. L. serait très frappé de la C. F. E. et inviterait les habitants à faire prêter leur carte d'identité, en échange de de vers à vers au sujet d'une visite sur les tombes des C. U. victimes de la Calastrophe de St. Philibert, et cette question est renvoyée pour étude et jamais été mentionnée à l'occasion de l'anniversaire de la Calastrophe C'est à dire le dimanche suivant le 16 juin.

Comme conclusion, le C. F. ratifie la décision de la C. U. L. par le 11 mai.

Coopératives: Le C. A. Rouaud, faisant du Congrès des Coopératives de Productions qui s'est tenu à Lyon et auquel il a assisté, dit que d'heureux résultats ont été obtenus, les Coopératives de production ont des avantages sérieux dont il, notamment le droit de priorité, il conclut en demandant que l'Union locale organise une conférence d'information sur ce sujet qui serait traitée par le C. A. Briat, ~~président de la production~~ lequel est très sérieusement documenté.

Rocher déclare qu'il n'est pas opposé à la Conférence, mais il tient à signaler les difficultés que ne manqueraient pas de rencontrer les fondateurs. Le C. A. Loyer appuie la proposition Rouaud et signale les résultats obtenus récemment par une Coopérative de productions de Champagny à l'usage. Le C. F. adopte la proposition Rouaud.

Le Secrétaire fait pendant appel aux délégués pour qu'ils existent à la conférence fallant.

La séance est levée à 20 h 30

Étaient représentés:

Cheminots J. O. Chouteau: Curieux J. E. L. Boitroy, Galland
Cheminots Etal. Angéland: Grammont, Roumas,
Méaux, Rouaud, Lognard: Lues et Leaux, Loyer
Enfres, Bertin, Municipaux, Chomani,
Leicurs-Mécaniques, Poirier: Personnes de la fleur: Failloux
Instituteurs, Vanchelezy: Dessinateurs, Guyot
Boulangers, Lannay, Veron: Imprimeurs, Calonneau, Chef
Instituts Maritimes, Dolley

Le Secrétaire:

Rocher

Comité Général du 31 juin 1932

La séance est ouverte sous la présidence du Camarade Bertin (expos) à 18 h 45

Le Secrétaire donne lecture des procès-verbaux de la dernière séance qui est adoptée sans observation.

Correspondance: Lettres de divers Syndicats demandant des timbres du C. A. Lanchy (instituteur) qui demandent les roues pour le tirage de la tombola au profit des pauvres, l'accepter, accorder.

Circulaire de l'Hygiène Sociale demandant l'insertion dans le R. J. d'une circulaire de cet office faisant connaître aux se faire soigner dans le département, en cas de maladie vénérienne. Le C. F. décide d'insérer la circulaire dans le R. J. des C. F. E. L. demandant une telle de l'Inspecteur Divisionnaire du Curiaux au sujet d'une infraction à la faune de 8 heures. L'Inspecteur signale que l'infraction n'a pas été constatée, le C. A. Poirier dit que cela

se peu bien etant donné qu'actuellement on
travaille au talent dans cette maison, circulaire
du Temple signalant que l'abonnement espère
le 30 juin, la section dit qu'il y a eu une lettre l'abon-
né le C. F. approuve, cette d'un groupe d'artistes faisant
des offres de services pour les Concerts ou autres manifestations
et notamment pour interposer une œuvre dont le
titre est "Plus jamais ça" contre la guerre, le C. F.
décide en raison de faire de ne pas donner de
suite à cette offre.

du Haut de Nantes, demandant l'opinion
de l. U. L. sur la venue Braden et sur
l'organisation d'une autre l'an prochain.
Le délégué des Artistes dit qu'il faudrait
connaître les conditions faites aux employés.
Finalement le C. F. donne mandat au
Secrétaire de faire connaître au Haut que
ces Braden peuvent favoriser le Commerce
mais qu'il faudrait veiller à ce que les
employés soient rémunérés en conséquence de
leur travail de travail.

La loi du 12-1932. Rochet donne lecture
de cette loi et la Commente, cette loi
dit-il concerne les règlements intérieurs
d'ateliers et donne à ces règlements force de
loi ainsi qu'au régime des amendes, il
indique que déjà deux patrons, les Braden
d'Antenne et le Syndicat des patrons tendent
à demander l'approbation de leur règle-
ment à l'inspecteur du Travail, mais
l'inspecteur doit consulter le Syndicat ouvrier
et ce n'est que si le Syndicat ouvrier
accepte le règlement que le patron peut
être autorisé, dans ces conditions dit

Rochet, les Syndicats doivent se prononcer
contre les règlements. Le C. F. Louis, Juyot, Gautier
Jeneau prennent part à la discussion, finalement
le C. F. élèvera une protestation dans un ordre
de jour qui sera rendu public. Circulaire
de l. U. L. faisant connaître la date du Congrès
de l. U. L. qui est fixé au dernier dimanche de
septembre à Nantes, le C. F. décide que
comme les années précédentes l. U. L. offrira
l'appui aux délégués.

Règlementation de la Salle des Fêtes:

Le Secrétaire dit que pour les Concerts
organisés soit par les Syndicats ou par l. U. L.
il faut chaque fois louer un piano qui
revient à 80 fr. transport compris, l. U. L. pour
éviter des frais aux organisations pourrait
louer un piano pour six mois de Novembre
à Avril inclus, à 50 fr par mois soit 300 francs
pour la durée. Les organisations qui don-
neraient leur Concert à la Salle des Fêtes
auraient le piano à leur disposition, moyennant
la somme de 40 ou 50 francs, elles
auraient une dépense moins élevée et
l. U. L. rentrerait dans ses fonds, d'autre
part avec le Radio-Phono, pour permettre
facilement faire payer à chaque Concert
quelques disques de la Vain de
Travail et ce serait ainsi de la bonne
propagande. Le C. F. finira après quelques
observations adopte ce projet, les Syndicats
en faisant leur demande de salle
sont avisés qu'il faut que le piano est
compris dans le loyer de la salle qui reste
à 30 francs plus le piano 40 soit 70 francs.

Mutation à la Caisse "Le Cravais";

Le camarade Feneau donne des explications détaillées pour les mutations des Camarades amnés Sociaux, qui demandent changer de Caisse Primaire pour adhérer à la Caisse "Le Cravais".

Chômage. Le Secrétaire parlant du chômage fait connaître au C.F. qu'infortunément il y a des prolétaires les seconds ne paraissent à l'officier. Le C. Lebeu signale qu'aux Lulouges, un chômeur fait faire jusqu'à 14 heures le matin ce pendant à Lebeu de donner des précisions sur les heures d'entrée et sortie, cela est nécessaire pour que l'Inspection du travail puisse agir, Lebeu donne les renseignements demandés, Lebeu signale la campagne faite afin que justice soit rendue dans l'assassinat du C. V. Legay, Vieux militant syndicaliste et pacifiste qui fut libéralement assassiné par les policiers à Orléans pour avoir crié "à bas la guerre" et mérité des coups reçus. Le C.F. donne mandat au Secrétaire de voter un ordre du jour de protestation et de le rendre public.

Le C. Rouaud dit qu'il ne faut pas trop tarder pour entreprendre la propagande sur les élections futures.

Au moment de lever la séance, le C. Canomet des Destinataires se plaint de la salle qui ne sera pas entretenue sans y être de respect, le Secrétaire répond que de bon-

soir on ne peut rien que de dire que le C.E. a fait des observations au Conseil le Bureau de Cravais n'est pas mieux tenu. La séance est levée à 21 heures.

Étaient représentés:

Chaminade, J.C. Roby - Ouvriers Saint-Pierre
Culottier, J. M. Emeau - Électricien - Chavigny, Phaux
Charpentier - Lefevre - Peintre - Canmet
Menuisier - Chiriac - Maçons - Leclerc
Plâtrier - Lourd - Mécaniciens - Destide - Carby
Instituteur - Vauhelier - Notaire - Coquard - Rouaud
Carré P.E.C. - Boiron - Destinataires - Canomet - Fayot
Passeport des Établissements de la guerre; Paillasson
Crambays - Gaultier - Lohaye - Vanier - Lebeu
Magasin Central: Rocheteau - Haudelie
Carré S. Mines - Loris - Science Mécanique - Poirier
Indust. - Insultes Maritimes.

Le Secrétaire:

[Signature]

Comité général du 29 juillet 1938.

La séance est ouverte à 18^h45, président le C. Delays, assiste les C. Canomet et Lebeu. Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 21 juin qui est adopté sans observation.

Correspondance: Lettre du Syndicat des Carrés des P.E.C. s'excusant de ne pouvoir assister à la réunion du C.F. les délégués étant retenus à une réunion du Conseil Syndical; le C. Secrétaire donne lecture d'une circulaire qu'il a dressée aux Syndicats concernant les heures supplémentaires et indiquant les renseignements à donner à

à l'Inspection du Travail, à cette circulaire
étaient jointes deux formules, l'une des
Syndicats des Cheminots de St. Nazaire, Indret,
Clisson (cheminots) de Nantes-Etat demandant des
tranches et réglant le montant; des Syndicats
du Travail acceptant les prix pour la location
du piano et le Radio-Phono; du Maire de
Nantes accusant réception de la subvention
de 500 fr. versée par l'U. L. H. pour les gardes
seculaires de la Ville et remerciant l'U. L. H.,
le secrétaire donne lecture de l'ordre du jour
voté par le précédent C. G. protestant contre
la loi du 17 février 1932 et des lettres des Citoyens
Rémy Belcourt et Raoul Errand, le
premier dernier auteur du projet de loi abrogeant
celle du 17/2. 1932 et le premier rapporteur
de l'Union de l'Adm. demandant renseigne-
ment sur le règlement municipal de la
Bourse du Travail, des Tramways envoyant
article pour le R. S. demandes d'emploi
divers, transmis à l'Off. de Placement, du
groupe Libre-Echange, ce document a été
acheminé aux Syndicats qui y répondront
selon qu'ils le jugeront.

Délégation aux Ministères: Le C. Rouaud
fait le compte rendu des démarches
faites aux ministères des Travaux Publics
et de l'Economie Nationale en vue d'obtenir
des travaux pour les Chantiers de Nantes,
il indique au C. G. qu'à l'Economie,
notamment des firmes ont été faites qui
permettent d'espérer de futures commandes;

Le Secrétaire donne connaissance du décret
prolongeant jusqu'au 31 7. 1932 les secours

de chômage sans autre limite des 180 jours, et
indique l'action de l'U. L. H. et des délégués ouverts
pour renseigner les chômeurs à ce sujet.

Elections au Conseil de Tru. Hommes.

Le Secrétaire dit que conformément à la
décision du C. G. de juin, il s'est renseigné
sur les Candidats sortants cette année, à
cet effet, tous les Conseillers Tru. Hommes
de l'Industrie ont été convoqués à cette
réunion, des renseignements donnés par le Secrétaire
et complétés par ceux du C. Delage, C. P.
il ressort que les Conseillers Tru. Hommes à
élire dans l'Industrie sont:

1. Caligorie Masson, 2. Reder, Plantard (dici) 3. cat. Laperre, Mariot (dici) 4. Lamy -
5 cat. Loyer A. Broux (dici) 6. Bardeau,
dimissionnaire, Rivaud.

Les deux Conseillers du Commerce.

Boulay (1. cat. et Ricard (2. cat. des Syndicats
Arbentins sont à fin de mandat. Le Secrétaire
dit que pour le Commerce si l'on avait un
Candidat des Tramways (par exemple le C. Gautier
on pourrait faire élire de nos camarades, il
demande à cet effet à être autorisé à faire
relayer les noms et adresses des Electeurs des
deux catégories du Commerce travaillant aux
tramways, au P. O. et à l'Etat, le C. G. autorise

Le C. Lamy parle du décès du C.
Dasse, Secrétaire de l'U. L. H. de la Gironde et
du Syndicat de Boulogne de Bordeaux
Le C. Chamring proteste contre le change-
ment de la date de la réunion du C. G.
il ajoute qu'il est impossible sans cela de
faire les réunions de Syndicats, Rochet

lui répond que la réunion de juillet est une réunion extraordinaire, que si elle a été reportée au 29 au lieu du 26, c'est en raison ^{que} la délégation devait être à Paris le 26 pour s'entendre avec la Fédération sur l'ouverture qui devait avoir le lendemain aux ministères des Travaux Publics et de l'Économie Nationale, il estime que ces ententes justifient amplement le changement de date.

La séance est levée à 3 heures.

Étaient représentés

Boulangers	Julloux, Lamay	Expors	Bertin
Cheminots et	Legallo, Girard	Couvreux	Bertin
Métaux	Rouant, Loyer	Imprimeurs	Yebel
Menuisiers	Martoy, Chéroux	Maçons	Veclère
Charpentiers	Hamquet, Franck	Croiseurs finit	Ponard
Electriciens	Beausoleil, Charvillat	Inscrits M/mes	Dolloy
Instituteurs	Vauchet	Cuis et Peaux	Loyer
Carpentiers	Rochasau, Coublant	Jeunes M.	Bertrand
Sculpteurs	Delage	Reconnus	Canonnal
	Exurs	Amicaux	J.E.C. Indich.

Le Secrétaire

Comité Général du 30 Septembre 1932

La séance est ouverte à 18 h. 45 sous la présidence du P. Loyer assisté des C. C. C. Alexandre et Coublant. Le Secrétaire donne lecture du procès verbal de la séance du 2 juillet qui est adopté.

Correspondance:

Lettre des Cheminots J.O. demandant la salle des fêtes pour le concert de St. Cyrélinot (accordé) d'Indich et d'avis demandant des timbres, des Tramm-Ways demandant l'insertion d'un article dans C.R.T. Circulaire concernant la Vente d'un Médaille représentant Albert Thomas, le C. G. décide l'achat du modèle à 300 fr. qui sera placé dans la salle Henri Haillot.

Congrès de l'U. R. C. G. décide que l'U. R. C. G. sera représentée par son Secrétaire et un délégué des Travailleurs du finit et des Cuis et Peaux, l'U. R. C. G. comme les années précédentes offrira l'hospitalité aux délégués au Congrès.

Chômage:

Le Secrétaire signale l'aggravation du chômage et donne des renseignements sur la réunion plénière de la Commission du Fonds de Chômage, réunion qui a eu lieu à la demande des membres Ouvriers afin de faire modifier le règlement et y apporter des modifications favorables aux Chômeurs, c'est ainsi que les Chômeurs n'ayant pas une pension, retraite ou revenu personnels contrôlés supérieurs à 5000 fr. auront droit à l'allocation de chômage. D'autre part, le Chômeur ayant déjà été inscrit au Fonds de chômage aura droit, en cas de chômage nouveau, à l'allocation

dès le lendemain de son inscription & il n'a pas
travaillé au moins pendant trois mois
consécutifs, pour les chiements partiels, imposé
a été voté à l'unanimité par la Commune
leur donnant droit à l'allocation s'ils ont
travaillé ~~pendant~~ moins de 32 heures
dans la semaine, ce vote a été adressé
au Maire de Nantes avec prière de le
transmettre aux ministres intéressés, au
Surintendant des gendarmes retraités en branches
à la Manufacture des Tabacs, le fait a été
signalé par l'U. D. à la C. G. C. qui en
faisira la Direction des Tabacs et le
Ministre compétent. Le C. G. C. signale
des cas particuliers d'ouvriers faisant des
heures supplémentaires, le C. G. C. Reclerc
demande que des réunions soient faites
à ce sujet. Rouan et Rochet déclarent
que pour ces réunions, il faudrait que
les Indicol intéressés en fissent les frais
les lieux où elles pourraient se faire
avec le plus de chance de succès, ils
déclarent que l'U. D. est à leur entière
disposition à ce sujet. Il est également signalé
qu'à la Commission des Ponts et Chaussées
font 54 heures par semaine, au traitement
Le Secrétaire insiste pour avoir des précisions
sur toutes les infractions à la loi du 1er
Vêtu des Indicol du Vieux mouton l'U. D. à
leur comité régional, le Secrétaire y a répondu
l'U. D.

Election au Conseil de Puy-Notre-Dame
Le Secrétaire donne des explications à ce sujet
et lit la lettre adressée au C. G. C. Reclerc

Président du Syndicat C. G. C. concernant le cas
du C. G. C. Reclerc, le C. G. C. Reclerc déclare que le
C. G. C. Reclerc n'a pas l'intention de solliciter le
renouvellement de son mandat, l'indicol est élu.

Le Secrétaire indique alors la composition des
catégories par corporation.

Pour la 3^e catégorie, le Syndicat des Vétérinaires
présente les C. G. C. Seyer et Rouan.

Pour la 2^e Catégorie, après le désistement
du C. G. C. Hannon, le Syndicat des Patriotes
présente le C. G. C. Goudy.

Il reste donc à désigner les candidats pour
les 1^{re}, 2^{me}, 4^e, 5^e et 6^e Catégories.

Section Commerciale.

Le Secrétaire rend compte de ce qui a
été fait pour arriver le tiers du Candidat
de l'U. D. Lors des élections il n'est allé que
du C. G. C. Sautier, Secrétaire, pas des Examinateurs
pour qu'il accepte d'être candidat dans
la 1^{re} catégorie, le C. G. C. Rouan n'est
pas allé et le C. G. C. Sautier accepte.

Le C. G. C. Royer demande s'il ne serait
pas possible une colonie de vacances scolaires
administrée par l'Union des Indicol, le
C. G. C. Sautier appuie les suggestions du
C. G. C. Royer, le Secrétaire dit que c'est
une œuvre de grande importance et qui
présente de nombreuses difficultés, qu'il
faudrait avant de s'engager plus loin
étudier sérieusement cette question.

La séance est levée à 8 h 30

ont été représentés :

Travaillistes présents : Jonaud
Electiciens Chamard

Inscrits : Dolly, Juricéens, Randban, Weller
 Imprimeurs : Lelley - Calonneau, Expos Batis, allans
 Thermopans : Houdelies, Chomare, Campement Coublant
 Chefs d'atelier : Eboes, Yariot, Kâtiers : Jaudy
 L'écrits : Moe. Bertan, Jorier (Kuiset Jean), Royer
 Emp. et O. Gram Woy. Jautier (ahoy) (Contrôleurs) Chiron
 Couvriers, Batis, Redureau Boulanger, Jullian
 Menuisiers : Chiron, Harroy, Charpentiers, Granet
 Métalliers, Rouand, Coquard, Pellerin
 Dessinateurs : Canonnat, Yacon, Bouleau, Curay
 Instituteurs : J. Caillaud, Charuby, Leclère
 Cheminots : J.O. Chouteau, Cheminots Etat, Suard
 Le Secrétaire

Comité Général du 25 octobre 1932

La séance est ouverte à 18^h 45, sous la
 présidence du C^{te} Jaudy assisté des C^{tes} Loyer
 et Chamvière.

Le Secrétaire procède à la lecture du procès
 verbal de la séance du 20 septembre qui est adopté sans
 observation.

Correspondance : Lettres de Syndicats divers demandant
 des tranches et offres d'emplois divers, ces dernières sont
 transmises à l'off. de Placement et les intéressés invités
 à s'y adresser. Lettre du Syndicat des Ouvriers des P.B.E.
 faisant parvenir à l'U.L. la somme de cinq cents fr.
 pour être répartie entre les Chômeurs Syndiqués, le
 Secrétaire remercie au nom de l'U.L. le Syndicat de son
 beau geste de solidarité, lettres de divers signalant
 des infections à la journée de 8 heures, du Préfet, informant
 de la date des élections au Conseil de l'Ind. hommes, Circulaire
 concernant le décret relatif au pourcentage

des ouvriers étrangers, le camarade Pineau donne
 des renseignements sur l'application du décret et
 fait une Commission sera appelée à en discuter,
 une discussion s'engage à ce sujet au cours de
 laquelle plusieurs camarades s'expriment, puis
 conclure le C. G. se prononce pour le taux de
 5%. Circulaire de la C. F. E. demandant aux
 U. A. et U. L. d'apporter leur appui aux Syndi-
 cats d'Ouvriers Coiffeurs pour obtenir l'application
 de la journée de 8 heures dans les Salons de
 Coiffure. Le Secrétaire dit au C. G. qu'à plusieurs
 reprises l'U. L. et l'U. A. ont apporté leur concours
 en vue de la constitution d'un Syndicat Confédéral
 des Ouvriers Coiffeurs, mais en l'absence de l'indifférence
 des ouvriers de cette profession il n'est rien venu.

Candidatures au Conseil de l'Ind. hommes

Le Comité Général ratifie les candidatures
 suivantes :

Bertan Jautier	1 ^{re} Catégorie
Jaudy Jautier, Gierzygupt	2 ^e —
Loyer, Felix, Rouand Jautier	3 ^e —
Caumay Lait	4 ^e —
Loyer Albert, Legendre Jautier	5 ^e —
Coquard Jautier, Liemelo, ombroin	6 ^e —

Commerce
 Jautier François 1^{re} Catégorie
 Pour la 2^e Catégorie du Commerce, le C. G. ne
 présentant pas de candidat, il laisse ce soin au
 Syndicat des Représentants et Voyageurs de Commerce
 Puis sur la proposition du Secrétaire, un plan
 de propagande est arrêté.

Exécution de la J. du Travail : le Secrétaire fait
 connaître au C. G. l'enthousiasme qu'il a en vue le
 camarade Brauchais au sujet de la reorganisation

du C. de la g. E. d'abord et ensuite de la réunion qui eu lieu entre Bouché et ses camarades et la C. E. de S. M. L., puis il donne lecture des nouveaux Statuts qui ont été adoptés par la réunion de la C. E. et la désignation du P.^{re} Lebel Hammer, en qualité de représentant de S. M. L. au Conseil et Administration du C. g. E., le Comité Général ratifie les propositions de la C. E.

Le Comité d'Education & C. g. désigne les C.^{es} Rouard et Calombeau

Puis le C.^{re} Jéneau fait un compte rendu détaillé des travaux du Comité National Confédéral et du Congrès des C.^{es} Françaises Ouvrières.

Avant de lever la séance, le C.^{re} Jéneau signale l'agression dont a été victime un camarade receveur des tramways et demande au C. g. de protester, le C.^{re} Rocher, dit qu'il avait l'intention de proposer ce que le C.^{re} Jéneau demande et demande si la protestation avec sautoir de membre d'établissement doit être adressée au Camarade ou si elle doit être rendue publique par voie de la presse, une discussion s'engage à ce sujet, finalement le C. g. décide que la protestation sera rendue publique et qu'elle demandera également aux pouvoirs publics et la C. g. des tramways de rendre des excuses propres à éviter le retour de fait semblable, la séance est levée à 21 heures

Choix des représentants :

Métiers / Ranaoud.
Maçons Leclerc, Cuny.
Menuisiers Hanny, Le Normand
Carpentiers Besson, Redmeur
Electriciens Phammin, Lacomme
Cobblers Longpré, Charbunne
Instituteurs, Vaucholet
Dessinateurs Canonne
Scieurs-Mécaniciens Faini.
Chem. P. O.
Chem. Etat. Le Gall
Empl. Tramways, faulx, Jéneau, Lacomme

à l'avenir :

Lebel

Comité Général du 20 décembre 1932

La séance est ouverte à 18 h 45 sous la présidence du C.^{re} Canonne assisté des C.^{es} Houdeliet et Boiron.

Le Secrétaire donne lecture du procès verbal de la séance du 25 ^{juin} qui est adopté.

Correspondance, lettres de Syndicats Sœurs demandant des trinités, Manifestation pacifiste du 10th Champ de Mars, le C.^{re} Canonne donne des renseignements sur la distribution des tracts, lettre de P. Espargne de P. Ouest et réclamant une somme pour une somme qu'elle aurait versée aux Cours inférieures, le Secrétaire dit avoir répondu à cette Société qu'elle n'a rien adressé pour les Cours de la B. C. laquelle d'ailleurs n'accepte aucune

Trinités Polley
Trinités Calombeau
Eggs Alex. Ricard
Municipaux, Lebel Ham
Plâtres Landry
Boulangers Lacomme
Cuis et Peaux Leger, Leger
Chapentier Grand
Travail, Jéneau, Jéneau
Menuisiers Ranaoud
Indust. Jéneau

de responsabilité ou groupement des lésés de
la terre d'apprentissage, le secrétaire met
au courant le C. J. de la tentative faite
pour regrouper les Charbonniers d'Alsine, tenta-
tive qui a échoué, circulaire de la C. J. C.
Concernant les exclus des assurances sociales
Le C. J. sur la proposition du C. J. Ponceau décide
d'organiser une réunion vers le 15 janvier pour
les chômeurs, un concert et un voyage pour le 24
décembre à leur profit. Conférence Briach, le
Comité Ponceau décide en principe de faire
appel au concours du C. J. C. pour la
conférence Briach, qui aura ainsi le
double caractère éducatif et récréatif.

Roche donne des détails sur la répartition
de la somme de Cinq cents francs versée
par le Syndicat du Personnel technique
des F. C. C. à cette somme est ~~versée~~ ^{ajoutée} 700 francs versés par l. M. D. et des bous
de marchandises ainsi que 30 fr. versés par
deux camarades, H. Demore, employé à la Ville
et P. Bodin, employé à Mors. Le total de la
répartition s'est élevée à 1300 r. y compris les bous
de marchandises. Le C. J. Ponceau fait connaître
que l. M. D. a distribué 27.640 Kil. de boulets au
C. J. à tous les Chômeurs munis de la carte du
fonds de chômage, sans distinction, ce qui
porte l'aide de l. M. D. aux Chômeurs et leurs
enfants à plus de 90.000 francs dans le dép.

Le C. J. Guinguet parle sur l'emploi d'été
Le C. J. Ponceau met les choses au point et
le C. J. décide qu'une délégation se rendra
auprès du Maire pour lui signaler les abus
et infractions commis sur des chantiers de la Ville.

il décide également d'adresser un ordre du jour au
Préfet contre les dérogations à la journée de 8 heures
ou le refus de la faire parvenir au Ministère du
Travail, il élève également une vive protestation
contre l'emploi de rétrécies dont la pension atteint
de 15 à 25 mille francs, notamment à la Manu-
facture des Tabacs, le Secrétaire demande qu'à la
délégation qui se rendra vers le Maire et soit ajoutée
des C. J. du Bâtiment, sont désignés les C. J. Eclair
et Mangueux.

Cours d'Education Ouvrière: Le camarade Ponceau
informe le C. J. de l'acceptation des professeurs pour
ces cours, il indique qu'ils auront lieu les mardi et jeudi
à 18 heures 30, dans la salle de réunions au 2^e étage.
Puis il insiste auprès des camarades pour qu'ils
suivent ces cours; le C. J. Guingot demande aux
délégues de faire de la propagande en faveur des
Cours professionnels de la Bourse du Travail afin
qu'ils y envoient leurs enfants, puis le C. J. Guingot
présente le vœu suivant qui est adopté:

Le C. J. dans sa réunion du 20 x^e 1933, fait
connaître à la C. E. de l. M. D. pour faire tous les
efforts nécessaires à l'amélioration des emplacements
des divers locaux de la B. du T. et veiller à son
parfait entretien; ceci dans un but de propagande.
La Maison du Peuple doit être un lieu
plaisant, propre, agréable qui saura attirer
en plus grand nombre les travailleurs. Roche
parle en faveur d'une propagande intense
pour la Semaine de 40 heures et demande
aux Syndicats de faire signer cette réforme
à l'ordre du jour de leur réunion ou une
délégation de l. M. D. ou de l. M. D. pourrait aller
la traiter; sur la proposition du C. J. Ponceau

Le C. J. rend l'achat de deux annués
traitant ses questions juridiques et l'abonne-
ment à la Voix du Peuple de six de ces
Conseillers juridiques.

La Leane est levée à 20 fentes

Estavim representas!

Charpentiers.	Tellier-Franck, Manguel
Sculpteurs	Delays
Metiers	Royand, Gens
Boulangers	Tannay, Leroux, Muller
Cramoisy	Roumas, Siey, Saubier
Scieurs-Mécaniques.	Fouie
Travailleurs	Franck, Genard
Chauxes	Legende, Loyer
Couvreurs	Redureau, Buthon
Plâtriers	Genck
Inscrip.	Dollen, Uhlal
Indret	Genard
Menuisiers	Churion
Maçons	Reclere
Peintres	Coyinch
Destinateurs	Jungh
Instituteurs	Neuchâtel

Secretary:-

Comité Général du 3 février 1933 (Raphaëlle)

[illegible]

pour reorganiser les Charbonniers d'Ilmines, cela n'a pas été possible de les amener dans ces réunions, il ajoute que des tracts-circulaires avec bulletins de demande d'adhésion n'ont pas eu plus de succès, il dit que ce sera à voir à nouveau dans une période plus propice; Le C. F. vote un Secours de 300 francs pour les grevistes St. Armandière et 100 francs de subvention à l'A. I. O. R., lettre du C^e Hattète, Secrétaire de la V. A. U. R. P. pour le concours et l'appui que l'U. L. lui a opposé pour sa manifestation pacifiste contre les fuyets grévistes, du Syndicat des Ouvriers des J. C. E. demandant qu'une salle leur soit spécialement affectée et que s'y installe une bibliothèque, Le Secrétaire dit qu'il fera tout le possible pour que les deux Syndicats de J. C. E. acceptent d'aller dans une autre salle, mais qu'il ne peut prendre aucun engagement formel à raison du manque de salle.

Le C^d Ponceau fait un compte détaillé du
C. C. N. après son exposé, une discussion s'engage
sur la somme de 40 heures, certains délégués
craignent que ce ne soit encore une occasion de
faire des heures supplémentaires, il faudrait aussi
préciser quelques délégués que la production
ne soit pas la même que pour 48 au cours
le chômage partiel. Ponceau et Racket indiquent
que leur rencontre la même opposition du côté
patronal qu'au 1^{er} pour la journée de
8 heures, ils estiment d'autre part que c'est
tout un courant d'opinion en faveur des
40 heures qu'il faut créer, quant à la
production, ils estiment ils prématinent
d'avoir parlé. Le C. C. N. décide qu'il y a raison des cours
d'enseignement. Comme les commissions du

C. J. auroit lieu les mercredi au lieu du
mardi et il fixe celle du mois de juin
au mercredi 22 à 18h30.

Es C^{de} Rouaud et Rochet donne y compte
rendre de leurs démarches faites avec le C^{te} Orga-
nisme, député, aux ministres du Travail et
des Travaux publics, où des promesses ont été
faites, mais auxquelles on ne peut se fier, le
ministère ayant démissionné le même jour,
ils indiquent qu'une fois le ministère
formé, la Fédération ~~interviendra~~ des Vétérans interve-
dra auprès des nouveaux Ministres.

La fiancée est venue à 20h

Elemente representati:

Médecins	Vaucholet	Municipaux	Handelier, Clau
Expers	Berlin	Siens-Mec.	Poinc
Boulangers	Guillemin	curr. P. L. E.	L. Fromches, Banno
Gram. Empl. & Jery	Roumas	Chargé	Erard & Jont, Jénant
Electricien	Beausolais	Comtes	Jiquet, Cannel
Charpentiers	Hainqueh, Tellier	Commeus	Bertrou
Maçons	Leclerc, Chaubry	Inscrib. Off. de	Camde, Balloy
Vétans	Rouand, Cognant	Curis et	Peaux, Loyer
Indret	Péneau		

L. Leontina

Comité Général du 22 Janvier 1933

La Liance est ouverte à 18^h 45 sous la
présidence du Comarade Landy, assisté de
C^{des} Pinard et Tellerin, Le dévoué témoin
le C^{de} Rouanet.

Le Locataire donne lecture du procès Verbal
de la Liance du 3 février qui est adopté.

Correspondance, Appel du Syndicat des

teiseurs et Armementiers en Grèce, transmis par
 l'A. G., le Secrétaire rappelle qu'au précédent
 C. F. une somme de 200 fr. a été votée par le
 C. F., il fait appel aux Syndicats pour qu'ils
 répondent à ce nouvel appel à la sollicitude
 en indiquant que plus de 6.000 travailleurs
 sont en grève, lettre d'un groupement artistique
 parier offrant de présenter une pièce d'un
 caractère pacifiste à la Bourse du Travail;
 le C. F. en raison des frais, regrette de ne
 pouvoir donner une suite favorable à
 cette offre. - Convocation de l'U. des Coopéra-
 teurs pour sa réunion générale, le C. A. Roubaix
 demande au C. F. qu'en raison de l'attitude
 du Comité directeur, l'U. C. cette toute
 relation avec l'Union des Coopérateurs et
 supprime la publicité faite dans le
 R. L., à l'appui de sa proposition, il
 indique que tout dernièrement la
 réunion des Coopérateurs a envoyé aux
 patrons les prix de réclamer, ces prix
 devaient servir à déterminer le taux de
 l'indemnité de vie chère dans l'Allemagne,
 et il ajoute que si les patrons les avaient
 retenus, c'était une diminution de 0,30
 par jour pour les ouvriers, cette diminution
 aurait eu sa repercussion dans toutes
 les professions ayant une indemnité de
 vie chère, le C. A. Leclercq, signale qu'à
 l'Union des Coopérateurs les ouvriers
 nombreux Syndiqués ont été congédiés
 et remplacés par des non Syndiqués
 Le C. A. Royer, demande quelle peut
 être la position des Administrateurs,

Le C^e Jeneau lui répond que les
Administrateurs des Coopérateurs le sont
à titre personnel.

Le C^e Rouaud propose que l'U.C.
ne se fasse pas représenter à la ~~commission~~
Assemblée générale des Coopérateurs

Roche, dit qu'il y a ce qui concerne
la publicité et y a ce qui concerne
ne peut annuler avant la fin d'année.

Enfin, le C.F. décide que
l'U.C. ne sera pas représentée à
l'Assemblée générale et que la
publicité sera supprimée dans le

R.S. en fin d'année si la Direction
continue à employer les mêmes procédés
à l'égard des Syndiqués et des Syndicats.

Rapport moral: Le Secrétaire donne
lecture du rapport moral qui a été
adopté à tous les Syndicats, qui est
adopté. Rapport financier:

Le C^e Vanchelet donne lecture du
bilan pour l'année 1932. Le C^e Gautier
demande qui a payé le Radio-Phon
le Secrétaire lui répond que c'est l'U.C.
l'année dernière, puis les C^{es} Vanchelet
et Roche donne des explications

Complémentaires, notamment font connaître
au C.F. que depuis l'établissement du
bilan, plusieurs Syndicats ont pris des
tranches 1932 au fait des versements au
R.S. qui atteignent près de 1.300 fr.
et qu'il reste, sur la subvention à la
R.S. en complément à verser; ces
explications données le Rapport Financier

est adopté

Election des Fonctionnaires:

sont élus les camarades:

Roche, Secrétaire	à l'unanimité sauf abstention du Syndicat des Chénets. Etot
Rouaud - adjoint	
Vanchelet - trésorier	
Leclerc - adjoint	

Commission Exécutive: les C^{es}
Jeneau, Picau, Haucomier, Le Gall
Calonneau, Grézy, Chouteau, Pellier,
Coquard, Joudy, Jénart, Bertron

Commission de Contrôle:

Lager, Gautier, Laussure, Marson, David.

Le Secrétaire dit qu'il y a ce qui concerne
le C^e Lagarde, Concierge de la B. du C. en
raison de son état de santé, il a embauché
un camarade Chômeur Syndiqué, pour le
remplacer pendant quelques jours, le
C.F. maintient le C^e Lagarde dans ses
fonctions de Concierge de la Bourse du
Travail.

Le C^e Rouaud, demande que les
C^{es} de la C.E. assistent régulièrement
aux réunions de la Commission et que
les noms de ceux qui manqueraient trois
réunions consécutives, sans motifs,
soient signalés au C.F. (adopté)
puis il donne lecture d'un règlement
concernant les Conseillers jeunes hommes,
qui est également adopté.

La séance est levée à 20 heures 30

étaient représentés:

Grammont: Grézy, Gautier	Chénets Etot: Andol-sirant de Jalla
Charpentier: Pellier, Mangot	

Employés P.E.E.	Arrignoy
Ouvriers J.E.E.	Baume
Boulangers	Guillaum
Campement	Caulblanc
Agents Militaires	Evans
Maçons	Vaillant, Chauby, Leclerc
Carpentiers	Bertin, Alexandre
Industriels	Vilès, Vanchelet
Peintres	Couinich
Mécaniciens	Marroy
Destinateurs	Canonnay
Opérateurs P.O.	Chouteau
Scieurs Mécaniques	Isolatie, Poirier, Bertain
Chefs d'ateliers Coker	Libertin, Mariots
Coker	Rappeneau, Fauconnier
Cuis et Peaux	Loyer
Métallurgistes	Rauant, Coquart, Teyens
Couvreurs	Bertin
Inscrits Maritimes	Galley, Rochet
Industriel	Pineau

Le Secrétaire:

schel

Comité Général du 19 Avril 1933

La séance est ouverte à 18^h45, président le ca
Robert, assisté des C^{es} Caublant et Hinguel
Secrétaire de séance Leclerc.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la
séance du 22 février qui est adopté.

Correspondance: Lettre d'invitation à l'Union locale
pour assister à la distribution des récompenses aux élèves
des Cours de l'Impression; le C^e Ricou invite également

tous les camarades qui pourraient être disponibles le
jour de la fête, le Secrétaire expose ce qui s'est fait
auprès du R^{es} pour faire reporter à une date plus
éloignée le vote, satisfaction a été donnée et la
date du 4 mai a été reportée au 7 mai; le C. G. en
l'unanimité maintient la candidature des membres
sortants qui sont les C^{es} Broodcooren, Rochet
et M^{re} Busch, le Secrétaire dit que pour que
les membres de la Commission permanente des Pupilles
de la Notion fassent une action positive il est de
toute urgence que les Pupilles qui sollicitent
une subvention soient connus des délégués et il
monte auprès des C^{es} pour qu'ils lui signalent
ces pupilles, le C^e Bottis demande s'il peut voter
pour sa Société de Secours Mutuels et pour son
Syndicat, le Secrétaire lui répond que ce sont
deux cas différents, seuls les Syndicats nous
préoccupent, les Sociétés de Secours Mutuels
ne sont pas tenues aux mêmes obligations
que les Syndicats.

Premier Mai: Le Secrétaire dit que le C. G.
a décidé de faire un Meeting avec un délégué
de la C. G. E. et au préalable d'organiser des
réunions de quartiers afin de stimuler les
travailleurs à assister au Meeting du 1^{er} Mai,
et leur exposant que cette année, en raison
du chômage et de la semaine de 40 heures, il
doit avoir une ampleur particulièrement importante.

Le C^e Gautier trouve que l'U. L. et l'U. R.
ne font pas l'action nécessaire pour la
réussite du Meeting, le C^e Marroy regrette
qu'il n'y ait une forte majorité de Chantiers
privés pour honorer le 1^{er} Mai, il voudrait
voir les transports, qui en sont organisés, sortir

avec les élus au Parlement votés le 1^{er} mai
Fête Nationale le C^{te} Bottis voudrait une
sortie dans la rue. Rochet, craint que les
Camarades ne répondent pas en nombre
suffisant ce qui ferait que la manifestation
soit une preuve de faiblesse.

Le C^{te} Jourdy, répond au C^{te} Gautier, que
le C.E. a fait toute la propagande nécessaire
en faveur du 1^{er} mai, mais que les Camarades
ne sont pas descendus pour assister au rassemblement.

Le C^{te} Loyer, combattant au C^{te} Masson
combattu l'indulgence du 1^{er} mai en fête
nationale, le C^{te} Lebeur demande que
le bureau du Meeting soit nommé à la
réunion. Rochet combat cette proposition
en disant que l.U.G. qui en est l'organisa-
trice, elle en a la responsabilité et c'est à
elle seule qu'incombe la nomination du
bureau du Meeting, il demande au C.E.
de se prononcer par un vote, le président
met la proposition de la C.E. qui est adoptée
à l'unanimité & moins 3 voix.

La séance est levée à 21^h 1/4

Étaient représentés:

Électriciens - Beauvallet - Campement Gaudin
Ouvriers I.E.C. - Couvato - Pinaud - Gabos - Roffeneau
Maçons - Leclerc Faillat - Hommiers - Hattory - Chir
Eramways - Grieg - Gautier - Hommiers - Lebeur
Couvriers - Berthier - Legendre - Charpentiers - Jellens, Harguel
Travailleurs - Granit - Jénard - Platin - Jourdy
Scienc. M. - Boirier, Berthier, Chappo, Ricou
Ouvriers et Peaux, Loyer, Thierich W. Polley
Artilleries, Derwinck, Agents Militaires Eram

[Signature]

Comité Général du 27 Juin 1933.

La séance est ouverte à 18^h 30, président le
C^{te} Berthier, assesseurs les C^{tes} Bouclier et Jaudy.
Présents de séance le C^{te} Raudou.

Le secrétaire donne lecture des procès-verbaux
de la précédente réunion qui est adoptée sans
observations.

Correspondance: Diverses demandes d'emplais
transmises à l'Office de Placement, à l'exception
d'une visant la Metallurgie à laquelle le
Secrétaire a répondu qu'en raison du chômage
il ne fallait pas compter trouver un emploi dans
cette industrie à Nantes, de Syndicats divers
demandant des tringles et en envoyant le
montant des I.E.C. demandant demandant
une salle pour une réunion qui leur a été
renvoyée; du Préfet, faisant connaître au
Secrétaire qu'il a été élu membre du
Conseil d'Administration de l'Office dépar-
tementel des Pupilles de la Nation et lui
demandant d'accepter cette mission,
le Secrétaire a répondu affirmativement.
De l'Office de Placement convoquant
les délégués ouvriers à la réunion ayant
pour objet de déterminer le pourcentage
d'ouvriers étrangers dans l'industrie des
Ouvriers et Peaux, le Secrétaire que le
pourcentage prévu était de 10 à 23 %, sur
la demande des délégués ouvriers le
pourcentage a été ramené à 10 et 5 %;
de l'Inspecteur dépt. du Travail, en réponse
à celle du Secrétaire lui signalant des
infractions à la journée de 8 heures, l'Inspecteur

qui est à considérer une infraction aux Chantiers
Lieux Français, mais que la faim avait
été prolongée par raison d'humanité qui
avait obligé les amis à gentils le travail
le jour précédent. Thème avant l'heure
l'obituelle; Lettre du Syndicat des ~~Parisien~~
Destinataires avisant le C. F. que par décision
du Syndicat une cotisation extraordinaire
avait été imposée aux adhérents pour le
1^{er} Mai, au bénéfice des Chômeurs Confédérés
qui a produit la somme de 1.040, versée
à la Caisse de Chômage de l. U. A. le C. F.
décide le renouvellement des abonnements
au Peuple et à l'Information Sociale.

Appel de la Municipalité pour les colonnes
de vacances scolaires, le C. F. décide par raison
du chômage d'allouer une somme de 250 fr.
Aux fonds de Chômage, Rochet expose
les faits qui se produisent aux fonds de
Chômage, il indique que la pair des
Chômeurs a lieu 3 fois par mois, qu'il
faut arriver qu'un chômeur ne peut se présenter
à la pair des chômeurs la fois fixe, il avait
été entendu que le chômeur qui, pour une
raison reconnue valable, n'aurait pu se
présenter au dit jour conserverait son
droit à l'allocation de chômage, plusieurs
cas ont été tranchés de cette façon, ce qui
de permettre à l'intérieur de justifier, par itou, il
indique que pendant le mois précédent au 1^{er}
était de service, 6 réclamations seulement lui
ont été soumises, avec des cas reconnus bon
fonds, le rappel a été fait, mais sans que les
délégues ouvriers en soient informés au Comité

on a refusé de payer le montant des allocations
à d'autres chômeurs et etc, un seul est
venu réclamer à la B. du C. devant ce fait, les
délégues ouvriers ont saisi le Président du
Fonds de Chômage M. Onfroy, qui les a
renvies à l'office au bureau du Président,
Rochet ajoute que les délégues ont pu
être et un peu vif, lui particulièrement,
a n'est qu'après une longue discussion,
et après son départ, qu'il était décidé de
faire droit à la réclamation du chômeur
Pour ce cas que vous avons connu,
Combien y en a-t-il que vous ignorez,
dit-il, et ces chômeurs vous rendent
responsables du préjudice qu'il subit
Pour ces raisons les délégues ouvriers
ont accepté leur démission de la Commune
du Fonds de Chômage au Peuple.

Lettre de démission.

Puis il ajoute que les délégues attendent
la réponse ou décision du Peuple, avant
de rendre publique par la voie de la
presse l'acceptation leur démission.

Le C. Masson regrette la démission des
délégues ouvriers, le C. Rouaud répond au
C. Masson en donnant des précisions sur
les faits qui ont motivés la démission.

En ce qui concerne la Marche des Chômeurs
Nazarioy, après explications du C. Rouaud
le C. F. donne mandat à la C. E. de faire
le nécessaire pour prévenir les tracas et les
mésententes de l'homme J. Nazarioy, C. Nazarioy,

Le C^{te} Juyot, Inspecteur des Cours profanes
de la Bourse du Travail adresse un
pressant appel au délinquant au C. J.
pour qu'il fasse toute propagande utile
en faveur des Cours; le C^{te} Calomet,
présente l'ordre du jour suivant qui
est adopté à l'unanimité, et qui sera
transmis au Comité de la Bourse
ordres de jour.

Le Comité Général de l'Union locale des Syndicats confédérés de
Nantes et de la Région, réuni à la Bourse du Travail, le 21 Juin 1933,
Preteste contre l'incarcération des Objecteurs de Conscience, cou-
pables de refuser au nom de principes philosophiques, internationalistes,
religieux ou simplement humains, leur concours à la guerre et à sa pré-
paration, qu'ils estiment néfastes aux intérêts des peuples, catastrophiques
la civilisation, cette dernière disparaîtrait sous les coups de la
guerre aéro-chimique contre laquelle aucune défense n'est possible.

Réclame la libération immédiate et sans condition de ces pacifistes
sincères, qui préfèrent la prison, l'exil, la mort, plutôt que de renier
leur idéal de paix et de fraternité, désobéir à leur conscience, qui
leur fait un crime du meurtre individuel ou collectif.

Espère que vous comprendrez les motifs d'humanité et surtout de RA
raison qui nous incitent à demander leur libération

Pour le Comité Général:

Le Secrétaire Général:

Le C^{te} Juyot, signale un accident
mortel survenu aux Carrières de la
Contre, dû au mauvais état du
matériel, le C^{te} Juyot est invité
à remettre au Secrétaire de l'U. L. R. un
rapport succinct sur l'état du matériel
qui sera transmis à l'Inspection du
Travail.

La Liane est lue à 20 heures
Au dernier moment le C^{te} Juyot, regrette que
l'annuaire de la Catalogue de P. Dublet
n'ait pas eu lieu dimanche dernier, le C^{te}
Rauant lui répond que l'U. L. R. se propose à ce sujet

une grille de fleurs sur la tombe collective
sans manifestation, un avis pour dans la
prochaine invitation le C^{te} disponible et se
rendre au cimetière St-Joseph,
étaient représentés.

Métiers: Ravaud, Juyot, Coquard

Couleurs: Berthier, Guillerit

Plâtriers, Jandy, 1 Municipal: Houdelin

Chapentiers - Janet, Tellerin,

Cramoisy: Giesy,

Maçons, Vullant, Chaubry

Boulangers, Guillaud, Lannay, Leroux

Travail: Janet, Juyot

Insultes: Caritmes, Bolley, Jandy, Rochet

Mecaniciens: Bentele, Gandy

Peintres, Corinche

Menuisiers, Hattay, Chiron

Destinateurs, Camonech, Juyot, Jégot

Travailleur, Vanchet,

Electriciens, Lannay, Berthelot,

Maçons, Sciences Mecaniques, Juyot, Berthelot

Carpentiers, Alexandre, Ricard

Imprimerie, Colombeau, Lebel

Chefs d'ateliers Carbo, Mariot

Agents Militaires, Evain

Le Lorrain:

Rochet

Le ^{er} Juyot, Inspecteur des Cours profanes
de la Baume du Cravai adresse un
pressant appel au diligence de C. J.
pour qu'ils fassent toute propagande utile
en faveur des Cours; le ^{er} Calomet,
présente l'ordre du jour suivant qui
est adopté à l'unanimité, et qui sera
transmis au Comité de la fédération
de ce jour.

Le ^{er} Massoy, parlant du 1^{er} Mai,
rapporte que de soit disant M. Lelant,
vient d'être élu le 1^{er} Mai.

Le ^{er} Cardy, Enchevêtré le C. J. de fait
qui se présente à la Clinique dentaire
qui ne sont pas très bonnets d'une
grande probité honnêteté, notamment
en ce qui concerne l'hypothèque des
liens au service le travail des
ouvriers, il dit entre autre que tous
les ouvriers ne sont pas ennemis
aux Assurances Sociales.

Le ^{er} Jénard, signale un accident
mortel survenu aux Carrières de la
Contre, dû au mauvais état du
matériel, le ^{er} Jénard est invité
à remettre au Secrétaire de l'U. L. un
rapport succinct sur l'état du matériel
qui sera transmis à l'Inspection du
Cravai.

La Liane est lue à 20 heures.
Au dernier moment le ^{er} Jorier, rappelle que
l'annuaire de la Catapèpe de St. Philibert
n'est pas en lieu demander dernier le ^{er}
Rauant lui répond, que l'U. L. a permis à ce propos

une gerbe de fleurs sur la tombe collective
sans manifestation, un avis pour dans la
première invitation le ^{er} disponible et se
rendre au cimetière St. Joseph,
étaient représentés.

Motax: Rauant, Jorier, Coquard
Commiss. Berthier, Guillerit
Plâtriers, Jandry, 1^{er} Municipaux: Houdelin
Chapentiers - Jandry, Jellier,
Cravai: Giesy,
Maçons, Vullant, Chauby
Boulangers, Guillaud, Lannay, Leroux
Cravai, Jandry, Jorier
Insultes Martimes, Bolley, Jandry, Rochet
Mécaniciens - Dentiste, Cardy
Peintres, Corinche
Municipaux, Massoy, Chiron
Destinateurs, Camonch, Juyot, Jégot
Instituteur, Vanchet,
Electriciens, Lannay, Berthelot,
Maçons, Sciences Mécaniques, Jorier, Berthier
Cyprien, Alexandre, Ricou
Imprimeur, Colombeau, Lebel
Chefs d'ateliers Caabac, Mariot
Agents Militaires, Evain
Le Lorraine:

Rochet

Comité Général du 26 Juillet 1933

La séance est ouverte à 8 h. 45, présidée par le p^r Chirac, assisté des c^{es} Paucomier et Frey.

Le Secrétaire donne lecture des procès-verbaux de la dernière séance qui ont été l'objet de quelques observations.

Correspondance: Lettre de divers demandeurs d'emploi, transmise à l'Office de Placement; du Comité des Chômeurs demandant la grande salle du Ref. du Commerce pour y constituer un asile des Chômeurs, le Secrétaire dit qu'il a accordé la salle; demande des sous pour le tirage de la tombola par le Bureau de l'École laïque du Fleuve. Cellier, accordant d'un anonyme signifiant que l'entrepreneur Lefèvre de Branc. Pauline fait faire des heures supplémentaires à ses ouvriers, le Secrétaire déclare que devant le manque de précision et le caractère anonyme de la lettre, il ne peut signer ce cas à l'Inspection du Travail, il a également reçu une plainte du Syndicat des Hébraïques contre l'absence des heures supplémentaires exigées par l'entrepreneur de Plateaux Hébraïques, il l'a signalée à l'Inspection du Travail, le c^e Sauchy affirme que les heures supplémentaires continueront à être faites, le Secrétaire en avisera à nouveau l'Inspection du Travail.

Roche fait par au C. G. des suites données au Syndicat Municipal de Chômages; le c^e Rouan donne des explications complémentaires sur les services enquêtes faite au fonds

de chômage; le c^e Sauchy regrette que ces enquêtes soient faites par la police, le c^e Rouan précise la position des délinquants ouvriers au fonds de chômage, l'acte de St Nazaire, demandant à l'U. D. des renseignements sur la vie de militant du c^e J. Blanchard, ancien Lieutenant de la Bravoure du Travail, en vue de donner son nom à une rue de St Nazaire, le prochain sera fait à ce sujet.

Le Secrétaire donne des renseignements au sujet des subventions allouées par la Ville aux Syndicats en faisant la demande pour envoyer des délégués aux Congrès Corporatifs et ajoute que ces subventions peuvent être accordées pour le Congrès de la C. G. à cet effet, il a tiré des formules de demandes de subventions qui sont à la disposition des Syndicats; le c^e Sauchy pose une question au sujet de ces subventions, le Secrétaire renouvelle ses explications sur cette question. Le c^e Cellier, demandant qu'une permanence soit assurée pendant le déroulement du Congrès, après discussion le C. G. donne mandat à la C. G. de faire le prochain à ce sujet pendant l'absence du Secrétaire. Le C. G. après avoir décidé que l'U. D. serait représentée au Congrès Corporatif, désigne le Comrade Rochet pour la représenter.

Congrès de l'U. D. Le C. G. décide comme les années précédentes que l'U. D. sera représentée au Congrès de l'U. D. par des délégués appartenant à des Syndicats peu fortunés, sont désignés: Rochet,

La lecture du P.M. de Delarpe, des Sculpteurs
Foiries, des Sciences Nautiques. Vaillant
des Maçons, les frais des délégués seront à
la charge du P.M., ces camarades ont désigné
à l'unanimité pour l'avoir cordance les camarades
Rochelet, entretenu le C. des heures supplémen-
taires faites à bord des ingénieurs de dragage,
des Ports et Chauxiers et il propose au
C. de voter une protestation qui sera
transmise à l'ingénieur en Chef. (Adopté)
après que le délégué des Syndicats des
Travailleurs Maritimes ait dit qu'ils ont depuis
longtemps protesté, sans obtenir de résultat.

Le C. Bossis (Municipaux) reproche au Secrétaire
du P.M. d'avoir refusé d'accompagner une
délégation à l'officier qui tenait à protester
contre la réduction au Conseil de Travail
d'un camarade pompier syndiqué.

Rochelet, répond, qu'il a été empêché par
M. Faure de la réduction devant le
Conseil d'un camarade pompier qui lui
separaient en même temps si le B. du
C. n'allait pas intervenir, Rochelet dit
avoir répondu à M. Faure, qu'il ne
peuvent intervenir avant que le Syndicat
lui demande et lui donne les renseigne-
ments nécessaires sur cette affaire, par
la suite le C. Bossis est venu à l'heure,
il lui a donné des explications sur les
causes reprochées au C. pompier, Rochelet
lui a répondu, qu'il fallait faire vite
puisque le Conseil devait se réunir le
lendemain et lui a suggéré de voir q. q.
Conseillers Municipaux qu'il connaissait

parité l'ingénieur avec le Capitaine, le C. Bossis
lui a alors demandé les noms de ceux qui
de M. Pouly, l'a rejoint, il lui a conseillé
de les demander au garçon de bureau du
ref de Chauxiers de la Hairie qui le conduira
et il n'a plus entendu parler de l'affaire.
Le C. Bossis déclare que ce n'est pas la
veille mais deux avant la réunion du
Conseil de discipline qu'il est venu à
Rochelet, et termine maintenant que c'est la
veille.

La séance est levée à 2 heures

Étaient représentés :

Amis du P.M.	Heat, Guimbêche
Chauxiers	ellerin
Métaux	Pouan, Piquard
Carbacs	Huon, Pappeneau
Maçons	Leclerc, Chauvy, Vaillant
Dramy, etc.	Lahaye, Jéty
Gravillan, fant.	Pénard
Cheminots	Le Gallo, Audet, Girard
Plâtriers	Jauchy
Agentyllétiens	Erwin
Travailleurs	Vanchelet
Municipaux	Houdelier, Bossis, Chomare
Mécaniciens	Carvy
Jeinthes	Cournot
Nomineurs	Chiray, Hattay
Contrôleurs	Chiray
Boulangers	Larnay
Cours et Faut	Loyer
Oxygène	Picard
Imprimeur	Calonneur
Sculpteurs	Delaye

Scieurs de bois, Foiries
Bureau

Comité Général du 25/10-1933

La séance est ouverte à 18^h45, président le
C^{te} Fournier assisté des C^{tes} Alexandre et Lemaire

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de
la dernière séance qui est adopté.

Correspondance: Lettre de Syndicats Uniers
demandant des timbres, de Nantes. Logi faisant
connaître la composition du bureau Syndical;
Demande de Lellier des Amis P. C. C. de
Châteaude la Jeunesse du Travail accusant réception
des 150 fr. de subvention votés par le C. G. et
adressant ses remerciements; des Municipaux, adressant
un article pour le R. L., Lettre de la Commission
Artistique Le Dillot, offrant de donner une
série de représentations à la Bourse du Travail,
à raison des frais très élevés le C. G. décide
de ne pas donner suite à cette offre; de
la Librairie du Travail, offrant une brochure
dont le but est de combattre, par le document, le
fascisme hitlerien, le C. G. décide d'en
commander 250, soit une dépense de 40 fr.
Lettre du Syndicat des Entrepreneurs du Bâtiment
relative à la protestation émise par l'U. L. au
sujet du pourcentage à étrangers et de la
remise, pour exécution, à ces entrepreneurs italiens
par M. Le Guilloux, le Secrétaire fera remarquer
que le pourcentage établi par les calculs de
M. Le Guilloux sont contraires à la Loi,
néanmoins la lecture agitée, que si, après
les dries de l'Inspection du Travail, des ouvriers
français auraient été embauchés au chantier de
la rue Racine. Lettre du C^{te} Rougny, au
nom des Coopérateurs, relatant les pourparlers

qui ont eu lieu entre la Direction des Coopérateurs
et le Syndicat des Employés, finalement, le
Statut du Central ayant été maintenu, ~~le~~
~~se trouvant ainsi classé~~ après que le C^{te} Rougny
ait demandé que l'Union locale soit
mise en relation avec l'U. L. des Coop., et il précise
un fait qui s'est produit tout dernièrement
concernant un ouvrier mécanicien, auquel
le Coop. offrait 700 fr. par mois alors que le
salaire courant minimum dans l'industrie
est de 900 fr., Le C^{te} Jeneau dit que c'est
à une assemblée du personnel qu'il fut
amené à connaître le Central et demande
que l'on convoque Rougny et le bureau
du Syndicat, afin d'avoir des explications
sur l'attitude des Coopérateurs (à l'U. L.)

Rochet, fait un puissant appel aux
Syndicats et aux Comarades Syndicistes
qui ne sont pas atteints par le chômage pour
qu'ils consentent un versement volontaire
pour aider les Chômeurs Confédérés, Le
C^{te} Rougny demande qu'un pointage sur
des Chômeurs Syndicistes soit établi à la
Bourse du Travail, de façon à pouvoir
les réunir et se maintenir en relation avec eux.

Le C^{te} Lellier, se déclare d'accord avec les
propositions Rochet et Rougny, Le C^{te} Bous
demande s'il ne serait pas possible de
mettre les Musiciens dans une autre salle de
façon que les Municipaux aient pour eux
seuls une salle, Le Secrétaire répond qu'il
n'y a pas suffisamment de salle pour y
affréter une à chaque Syndicat, Rougny
dit que l'on pourrait prendre la salle 27.

Enfin le Secrétaire dit que les employés
des T.C.E. avaient installés des casiers pour
faire des Caisses de trébuchement de l'Etat, s'ils
n'y sont plus, il fera le nécessaire à ce
sujet. Le P. Leclerc dit que les Syndicats du Bâtiment
La séance est levée à 19 h 15. ^{présentent} la B. C.
Étaient représentés

Métiers	Quarant Cognard	Instituteurs	Vauchetel
Commerce	Bertin	Eppé	Orain Ricard, Alex
Chimie-paux	Haudelot, Bonin	Boulanger	Paumay
Imprimerie	Colonneau	Domestiques	Louvin
Travailleurs mécaniques	Foirier, Bastan	Charpentiers	Tellier, Puyg
Omnia T.C.E.	Hollet	Macon	Vallant, Belin
Humains	Chiron	Agents T.C.E.	Sullemot
Travailleurs d'usine	Bolloy, Lande	Indust.	Ponau

Le Secrétaire

Comité Général du 22 Novembre 1933

La séance est ouverte à 18 h 15 pour la présidence
du P. Leclerc assisté des C. Vauchetel et
Canomel.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal
de la séance du 25 octobre qui est adopté après
rectification du délégué du Syndicat des fonctionnaires
parti absent alors qu'il était représenté au Secrétaire
C. F. Correspondance!

Lettre du Syndicat des Omnia des T.C.E.
signalant qu'une bicyclette d'un des adhérents
au Syndicat a disparu alors qu'il travaillait
déposée dans le perron, le Secrétaire dit qu'à
l'avenir, les camarades pourront déposer leurs
bicyclettes sans risques conduisant à la

telle des fêles, la porte sera fermée, il n'y aura plus
de danger de voir ce fait capital se produire
C. F. vote la somme de 100 fr. au camarade
qui a été victime.

Le P. S. Le C. F. Jéneau donne des explications
sur le Revue Syndicaliste et propose que C. F. X
vote une subvention annuelle de 200 francs, une
discussio s'engage à ce sujet, le Secrétaire de l'U. L.
dit qu'il faudrait connaître exactement les
dépenses et les recettes, notamment l'aide financière
qu'apporteront les Syndicats, et il indique que
l'U. L. est en déficit pour l'année 1933, plusieurs
délégués prennent part à la discussion et sur
la proposition du C. F. Rouaud, le C. F.
renvoie la discussion au prochain C. F. qui
aura lieu en décembre. Rochet, signale ce que
l'U. L. pour faire pour les Chômeurs Syndiqués
le C. F. décide de procéder le plus rapidement
possible à une distribution des secours avec
les fonds en caisse.

Coopérative, le Secrétaire dit que conformément
à la décision du dernier C. F. il a convoqué
pour ce faire les C. F. du Bureau du Syndicat
des Employés des Deux Sexes et le C. F. Bougray
C. dernier a fait savoir que cet après-midi
réunion il ne pourrait assister à la réunion du
C. F. Le C. F. Lumbour donne des explications
sur l'état des incidents survenus avec la
direction des Coopérateurs, notamment en ce
concernant le Comité de travail, le C. F. Rouaud
appartient des décisions et signale un fait
nouveau connu par la direction qui avait
offert 700 fr. par mois à un mécanicien, alors
que le salaire minimum dans l'industrie est

goc francs, pour conclure le C. J. vote à
l'unanimité l'ordre du jour suivant :
La séance est levée à 20.30

Étaient représentés :

Cartellière	Berthoin, Lomenay
Jeunesses	Jour
Explos.	Beffin
Agents Militaire	Videau
Empl. & Trac.	Limbeur, Peguail
Municipaux	Haudouin, Brout, Ch.
Charpentiers	Guinguet
Boulangers	Peroux, Caunay
Venusiens	Hannay, Chiron
Maçons	Vadant, Leclerc
Travailleurs	Roche
Jeunesses J.E.L.	Healot
Chemins	Raumas
Chemins Etat	André, Le Gallo
Métaux	Rouand, Coquard
Scieurs Mécaniques	Poirier
Cabiers	Reppeneau
Dessinateurs	Canonne
Travailleurs	Fanchet
Couvreurs	Fulbert, Berthoin
Indust.	Jeneau

Ordre du Jour :

« Le Comité Général de l'Union des Syndicats Confédérés de Nantes, réuni le 22 novembre, à la Bourse du Travail ; après avoir entendu les explications du Secrétaire du Syndicat Confédéré des Employés des Deux Sexes sur l'attitude de l'Union des Coopérateurs à l'égard de son personnel ; regrette l'absence d'un administrateur de l'Union des Coopérateurs, convoqué par l'U. L. pour s'expliquer sur cette attitude ;

« Le Comité Général tient tout d'abord à rappeler qu'avant les tristes événements du 14 juin 1931, le mouvement coopératif et syndical collaboraient étroitement en vue de donner aux groupements une plus grande extension et faire aboutir par la suite l'idéal commun de transformation sociale ;

« Depuis ces tristes événements, le Comité Général constate que, malgré les avertissements des organisations syndicales et sous le prétexte d'une nouvelle organisation, la Direction actuelle a, par ses méthodes nouvelles, placé l'Union des Coopérateurs sur le même plan, pour ne pas dire plus, que les maisons capitalistes, les renvois arbitraires et sans motifs de vieux travailleurs, ferments syndicalistes et coopérateurs, les vexations sans nom appliquées aux employés dans l'exercice de leur fonction, violation de la journée de 8 heures en sont des preuves convaincantes.

« En conséquence, le Comité Général proteste énergiquement contre de tels agissements qui sont une insulte à la classe ouvrière.

« Il décide d'autre part, qu'aucune collaboration entre les deux groupements ne pourra se produire tant que la Direction et le Conseil d'Administration de l'Union des Coopérateurs persisteront dans leur administration qui est la négation totale du mouvement coopératif et syndicaliste ».

Pour le Comité Général et par ordre,
Le Secrétaire : R. ROCHET.

Comité Général du 30 décembre 1933

La séance est ouverte à 18 h. 45, président le ^{secr.} Janet, assisté des Camarades Coquery et Alexandre.

Le Secrétaire donne lecture des procès-verbaux de la dernière séance est adoptée sans observations.

Correspondance : Lettres des unitaires demandant une salle, la salle étant libre le Secrétaire la accorde aux Cheminots J.O. demandant la composition du bureau et demandant l'initiation d'un orche du jazz dans le R. S., du Comité de Nantes remerciant l. U. L. pour sa souscription en faveur des colonies scolaires de vacances de la ville. Le Secrétaire donne lecture de la correspondance échangée avec les unitaires au sujet de la salle 27 et des difficultés qu'il rencontre, il indique que les syndicats du Bâtiment sont trop à l'écart, il propose de leur affecter la salle C du Rez-de-Chaussée, avec une inscription au bas du couloir indiquant le siège de ces syndicats, le C. Rouand, demande que l'on poursuive la reprise de la salle 27 en expulsant par les voies légales, si cela est nécessaire ces syndicats républicains, le nécessaire sera fait à ce sujet après explication avec l'Administration Municipale, Lettre de l'U. L. faisant part d'un Meeting organisé par la C. J. E. le 27 janvier, l. U. L. participera aux frais du Meeting et invitera les syndicats à engager leurs adhérents à y assister. Le C. Jeneau donne des détails sur l'importance des annonces recueillies pour le R. S. le montant dépense 3.000 fr. ; il demande que l. U. L. vienne en aide aux petits syndicats.

afin qu'ils puissent diffuser le R. L.

Le C. F. décide de voter une subvention annuelle à l'U. R. de 1.500 francs y tenant compte des besoins des petits Syndicats

Rochet, donne des renseignements sur les résultats du premier appel en faveur des Chômeurs Confédérés et des sommes réparties les recettes se sont élevées à 4.143 francs, les dépenses à 3.390 francs pour 98 chômeurs, avec le reliquat en caisse et les sommes qui pourront être versées il indique qu'il sera possible de faire une distribution de charbon en janvier.

Il restera à s'entendre avec une maison de Chantigny et avec la Ville. Le C. Babet signale que son Syndicat a acheté 50 fr au 1^{er} janvier en grève et n'a pas reçu de secours de réfection. Le C. Jénard, répond que ce doit être un déficit du trésorier qu'il va faire repayer. Le C. Rouaud, suggère qu'il soit établi un timbre de Chômage, qui serait délivré par l'U. R. aux U. L. sans bénéfice. Le C. Jénard dit que la proposition du C. Rouaud ne peut être retenue par le C. F. que seul le Congrès de l'U. R. peut se prononcer à ce sujet.

Finalement après une courte discussion, pour permettre de conserver les relations avec les camarades Chômeurs, les Syndicats sont invités à poser un cachet, portant la mention Chômage (à la place du timbre).

La séance est levée à 19.50 après que le C. Rochet ait indiqué qu'une note paraîtra dans la presse à ce sujet.

Étaient représentés:

Maçons - Vaillant Chantigny - Humepaux - Bossis-Kandel
Charpentiers - Tellerin - Hamquet - Chemnots Etot - Audot
Agriculteurs - Eholby - Métaux - Rouaud
Expos. - Bertin - Alexandre - Imprimerie - Chaumière
Agents Militaires - Evain - Cuirs et Peaux, Voyer
Chefs d'Atelier - Babier, Hauot - Colas - Rappeneau
Sciens - Hee - Fournier - Plâtriers - Jandry
Grandes, Jénard, Viallard - Trusely M. Rochet
Craoilleux Indet - Jénard
Le Secretaire

Comité Général du 24 Janvier 1934

La séance est ouverte à 18.45, présidée par le C. Voyer, assisté des C. Bertin et Tellerin.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Correspondance: Lettre du Syndicat des Cheminots P. O. adressant des brochures; Le comité sur la Calathopie de Vagny, du P. O. paiement de timbres, le Syndicat divers demandant des timbres des Syndicats de l'Imprimerie, des Expos, des Trusely, des Trusely, des Services techniques des P. O. C. concernant l'élection des Fonctionnaires de l'U. L. et de la B. U. C. du Syndicat des Chemnots de Ventes - Etot, représentant le C. Rouaud au fonction de Secrétaire général de l'U. L. Le C. Rouaud proteste contre l'usage de son nom qui a été fait sans qu'il en soit averti et déclare qu'il n'accepte pas d'être candidat, Les camarades seront ch.

Le Gallo donne des explications auxquelles il ressort que le Syndicat des Cheminots de Nantes-Etat est contre l'incapacité des fonctionnaires

Après une courte discussion le C. F. vote une subvention de 1500 francs au R. T. pour que les petits syndicats puissent en recevoir.

Comité des Vaincus, le C. V. Vaucholet, Chomare, Epileuse, Juyonnet sont désignés pour la commission des Syndicats divers préparant des Contrats à la C. E. et à la C. de C.

Lettre du Comité de la Paix préparant la demande de représentation de Les Marchands de Florie, à la B. E., les frais devant de 1800 fr. une discussion s'engage à laquelle prennent part le C. V. Vaucholet, Juyonnet, Rochet, Ranaud. Le C. F. adopte le principe, et s'est entendu que des enseignements complémentaires seront demandés, notamment ceux qui concernent les traits d'écriture, Rochet, dit que cette pièce serait d'une grande utilité et est donnée un caractère contre la guerre, il rappelle une motion de loi déposée depuis 1925 et qui n'a pas encore vu le jour.

Pour les Chômeurs Profondément, le Secrétaire annonce qu'une distribution de Charbon sera faite sous peu. En ce qui concerne la reprise des écoles, au M. le Secrétaire dit qu'il est allé à la mairie avec le C. V. Juyonnet, et qu'après avoir exposé les incidents provoqués par les M. à la fête des Chômeurs, le Secrétaire Général de la Ville a dit qu'il en parlerait au Comité d'Administration de la Ville et qu'il y aura écrit. Le C. V. Juyonnet donne des explications de plus.

Sur les incidents de la Commission du Fonds de Chômages, et dit ce qui a été l'attitude des membres arrivés devant les prétentions des pouvoirs publics.

La séance est levée à 19.43.

Étaient présents :

Boulangers :	Le Roux	Chefs d'ateliers :	Gabor, Lebrun
Carpentiers :	Daligault	Instituteurs :	Vaucholet
Edouard :	C. J. E. E.	Hôtel :	Juyonnet
Garçons :	Gressy	Expos. Ricou :	Berlin
Municipaux :	Pottier	Ch. Etot :	Le Gallo, Juyonnet, Juyonnet
Commissaires :	Berthier	Scieurs-m. :	Juyonnet, Berthier
Agents R. Fonciers :	Le Gallo	Maçons :	Charby, Juyonnet
Plâtriers :	Juyonnet	Charpentiers :	Cellier
Cuis et Peaux :	Loyer	Métaux N. :	Ranaud
Musiciens :	Rochet	Indust. :	Juyonnet

Le Secrétaire :

Rochet

Comité Général du 23 février 1934

La séance est ouverte à 18 heures 45, président le C. V. Juyonnet.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté après rectification portant le vote de 500 fr. au Comité des Vaincus dans le procès-verbal. Lettre du Comité de la Paix concernant les frais de la représentation du 1^{er} Mars Les Marchands de Florie, de la B. E., de Brest demandant renseignements sur la tenue d'une réunion à Nantes, cette réunion n'ayant pas eu lieu, le Secrétaire en informe Brest, d'un amir plâtrier (anonyme) signalant l'emploi d'ouvriers étrangers, le C. V. Juyonnet, Secrétaire du

Syndicat de renseignera à ce sujet et en avisera
le Secrétaire de l.U.L.

Pour la représentation au 1^{er} Mars, à la demande
du C^o Fémier, le Secrétaire indique que
la troupe demande 1.800 fr. et y aura les droits
5.000 et des Femmes en plus, le C^o Rouard
demande qu'il soit fait des tracts et
programmes.

Chômages : Le C^o Rouard propose qu'il
soit distribué aux Chômeurs Confédérés des
denrées de 1^{re} nécessité, hommes de tene, moule,
etc., le C. f. adopte cette façon de voir.
Le Secrétaire signale le cas J. msaith, habitons
une prolétaire sans adresse au Mans à ce
sujet, au point de vue général le C^o
Rouard et Landy apportent des précisions
il ajoute que la démission des membres
Buisson sera adressée au Mans, au Juge
et au Ministre de l'Éducation (adopté)

Le C^o Rouard propose que l'U.L.
fasse imprimer le Manifeste de la C. f. C.
pour qu'il soit diffusé dans tous les
Syndicats, puis il demande une réunion
des Conseils Syndicaux pour préparer le
Premier Mai, ainsi que la création d'un
Comité de Vigilance pour lutter contre les
mouvements fascistes étant entendu que ce Comité
sera sous l'égide des organisations Syndicales

Roche se déclare satisfait de la guerre
du 12 février et il rappelle ce qui fut celle
d'octobre 1913, au fur de camarades répondant
à l'appel de la C. f. C. ce jour là.

Le C^o Royer dit qu'il n'a pas confiance dans
les parties politiques - Le C^o Landy oppose

les propositions Rouard qui sont acceptées
Étaient représentés :

Métaxa Randu : Granitiers - Fénard
Amr J. B. E. Hodel, Carado, Gummelade : Courreux : Berthou
Hacous : Vailland, Chauby : Platière - Landy
Mauri H. : Delloy R. Jansse : Charpentier, Granich
Baulanger : Lamy, Guillard : Desmoteur, Jamin
Instituteurs : Vaucholet : Gypso, Berty, Roca
Scieurs Hic : Foirier, Bertan : Luvier et Jean, Loyer
Jubeau, Jigo
Le Secrétaire

Roche

Comité Général du 17 avril 1934

La séance est ouverte à 18^h 45, président
Le C^o Loyer, au bureau les C^o Fénard et Pelletier
Le Secrétaire donne lecture de la dernière séance
qui est acceptée.

Correspondance : Lettres de Syndicats divers
demandant des trinités, Roche indique que
le Premier Mai 1934 doit revêtir une importance
exceptionnelle en raison des événements qui
se déroulent et aggravent chaque jour
la situation des travailleurs, le délégué de
la C. f. C. devant être à St Nazaire le 1^{er} Mai
il conclut que l'U.L. doit organiser le
Meeting avec ses propres moyens, et dit qu'il
est certain que vous recevrez une demande
de fort unique des U. pour ce faire, il se
déclare contre cette idée, le C^o Fénard
déclare que l'U. D. fera le nécessaire
pour avoir un délégué de la C. f. C. et il

indique que si le camarade Vedari est disponible il le demandera, si le nombre de camarades présents est suffisant on fera une manifestation. Le C^o Rouaud est contre le front unique et demande au C. J. de s'affirmer et de prendre une décision. Rochet appuie la proposition du C^o Rouaud. Le C^o Vayer, demande quelle sera la position des fonctionnaires? Le C^o Habet déclare que les Ombres des J. E. C. Chômement. Le 1^{er} Mai, Vayer dit qu'il faut que les fonctionnaires fassent un effort et chôment le 1^{er} Mai, Le C^o Pénier dit qu'il ne faut pas mettre les fonctionnaires contre les Ombres, il indique qu'il faut que les fonctionnaires conservent leur force syndicale, un délégué des cheminots déclare qu'ils suivront le mot et orateur de leur fédération, le délégué des tramways dit qu'ils feront tout leur possible pour que le chômage existe chez les Ombres des tramways. Le 1^{er} Mai un délégué des instituteurs dit que le C. J. E. pourrait faire un appel de propagande; le C^o Rouaud dit qu'il faut savoir que les parents et tout particulièrement les Syndicats, menacent pas leurs enfants à l'école le 1^{er} Mai et d'autre part ne pas se servir des tramways ce jour, il souligne que par cette action ils aideront les fonctionnaires dans leur propre action et termine en disant que c'est une indication éducative à faire.

Rochet fait l'historique du racisme du 1^{er} Mai et signale qu'à son début l'attitude des instituteurs avait été discutée et il était apparu à ce moment que si la place des parents était dans la rue celle des enfants devait être à l'école sous la garde des instituteurs, la proposition du C^o Rouaud tendant à ce que des tracts et affiches soient très appelant les travailleurs à chômer le 1^{er} Mai et à ne pas envoyer leurs enfants à l'école est adoptée.

Le front unique est repoussé, le Meeting étant organisé par l. U. G. et les orateurs locaux sous la responsabilité de l. U. G. une manifestation aura lieu si les travailleurs sont en nombre suffisant.

Le C^o Pénier fait le compte rendu des Etats Généraux du Travail réunis à Paris les 28 et 29 avril derniers, il fait connaître les raisons qui ont conduit les propriétaires de la Halle à la refuser au dernier, ce qui a empêché la réunion d'avoir, puis il fait appel aux militants pour diffuser par la propagande les décisions qui ont été prises. Le C^o Rouaud, insiste pour qu'il y ait une discipline dans les manifestations et indique les raisons qui ont fait fermer la B. de C. Le jour de la réunion des J. P. à la Haudruit.

La sieste est levée à 30 heures 30

Étaient représentés :

Charbonniers - Halcaru, Normand,
 Cheminots - Girard, Audot
 Cappers - Bastin, Alexandre, Ricard
 Maçons - Vaillant, Chauby
 Plâtriers - Jaudy
 Charpentiers - Franch, Tellerin
 Menuisiers - Haffoy - Rörig, Chirac
 Bouviers Lédent - Le Dantec
 Franchises - Jénard, Hœlle
 Métiers - Biret, Rouaud, Cognat, Jey
 Indutrieux - Varchalet
 Sciences-Mécaniques - Bertin, Poirier, Jago
 Crémiers - Jéray
 Bailleurs - Pillaux, Lannoy
 Cuis et Peaux - Loyer
 Voyageurs - Truteau
 Agent F.C.C. - Guillemot
 Sculpteurs - Delays
 Agents A. P. Ancien - Le Glacé
 Imprimeurs - Calonneau, Lebes
 Coiffeurs - Raffeneau
 Passagers Municipals - Le Bene, Haudouet
 Cuisiers F.C.C. - Hétet
 Campement - Ben Blaut
 Le Lecteur

[Signature]

Comité Général du 20 Juin 1934

La séance est ouverte à 18^h 45, sous la présidence du C.^g Le Gallo, assisté des Camarades Poirier et Biret.

Le Secrétaire donne lecture du Procès-Verbal de la dernière séance qui est adopté sans observations.

Correspondance : Lettres de Syndicats divers demandant des timbres et se attachant le montant, des Locaux Rouge demandant une salle pour un Meeting la salle a été accordée, des fonctionnaires cantonniers pour une salle qui a également été accordée; des Syndicats des Instituteurs demandant une subvention pour les aides à couvrir les frais de voyage d'études à deux Normaliennes et deux Normaliens, le C. G. vote la somme de 100 francs.

Lettre des Employés de la Poussemie faisant connaître la constitution de leur Syndicat, le Secrétaire de l.U.M. indique que ces camarades ont constitué un Syndicat et demandé leur adhésion à la Fédération des Syndicats d'employés, il a informé le Secrétaire de la dite Fédération que ces camarades étaient des employés de la Ville et ne pouvaient pas être adhérents aux Employés mais aux Services publics, il a ajouté que le taux de la cotisation qu'ils avaient fixé à 1 fr. par mois était insuffisant, le C. G. a décidé d'expédier en abondant dans le sens indiqué plus haut, le C.^g Bormi donne quelques explications complémentaires et dit qu'il ressort que l'on ne doit pas exempter la constitution d'un Syndicat dont le nombre est des plus réduits.

Lettre de la Mairie de Jussieu (Rhône) demandant 10 places de actions de 100 fr.

pour lui permettre de terminer la Maison du Peuple, le C. F. vote la somme de 100 fr pour une action.

Le C. F. Feneau fait connaître au C. F. que le C. F. E. organise une série de meetings pour diffuser les décisions des Etats Fénéens du Travail, le meeting de Nantes est fixé au 28^{ème} ^{à Nantes} juin au jeudi 28 juin, à St Nazaire le 29 juin, avec le concours de René Bard de la Fédération des Travaillistes, il demande aux camarades de faire sans plus une action propagande pour la réussite de la réunion, pour remplacer les réunions qui sont difficile à organiser à la campagne, le C. F. de L. H. D. a décidé de distribuer des tracts dans les campagnes, cette distribution se fera le 1^{er} juillet, d. 1900 et déjà le C. F. Feneau fait appel aux militants pour assurer cette distribution.

Pour Nantes des tracts et affiches sont imprimés, le C. F. Renaud demande que les appels des syndicats paraissent dans la presse les uns dans les autres, finalement le C. F. donne mandat au Secrétaire de L. H. D. de faire des appels au nom des divers syndicats suffisamment à temps pour que les camarades puissent en prendre connaissance.

C. du P. de Chénouay, le C. F. Rochet dit que cette question avait été portée à l'ordre du jour parce que les membres amiriers devaient se rencontrer le mardi 29 juin avec le Président, ce dernier étant retenu à la Cour d'Appel d'Orléans et

été renvoyé au mardi suivant ~~probablement~~, il indique les raisons qui ont motivé la démission des membres amiriers et les conclusions qu'ils posent pour reprendre leur place à la Commission, en premier il dit que si la décision de la Commission doivent être subordonnées au travail des employés du bureau, il est inutile de voter les démissions. Le camarade Feneau déclare être d'accord avec le Secrétaire, le C. F. Renaud estime qu'il faut en premier exiger la vérification des pouvoirs et connaître les décisions prises de la part des membres amiriers, Rochet apporte des précisions sur des cas particuliers qu'il a noté.

Finalement après diverses interventions, le C. F. donne mandat aux membres amiriers de voir si qui ressortira de cette entrevue, et au cas où des garanties ne leur sont données, ceux-ci ~~se déclareront~~ déclineront l'entrevue et maintiendraient leur décision de ne plus être représentés à la Commission.

Le Secrétaire fait un exposé succinct de la situation de la Banque des Coopératives de France, il indique que L. H. D. a reçu de 8.000 fr., le Groupement de Défense des déposants à la Banque des Coopératives constitué par le C. F. E. et dont le C. F. Belin Secrétaire a Sp. de la C. F. E. a été chargé des intérêts de L. H. D. et précise que le bilan de la B. du C. accuse un déficit de 127.987.777, puis il donne un aperçu des grandes lignes du Concordat qui lui a été proposé, il ajoute que d'après l'avis du C. F. des déposants, il n'y a pas

Je réclame plus pour le moment, si le concordat
était usé ce serait la faillite avec un
passif et un actif approximatif
de 20 à 25 % au lieu de 100 %.

Néanmoins il a été opéré le projet de
crédit déposé sur le bureau de la Chambre
signé de plus de 100 parlementaires, et de
grandes chances d'être voté, s'il y a et ainsi
les remboursements aux déposants seraient
accélérés et les comptes supérieurs à ceux
prévus.

Une discussion s'engage au sujet des
remboursements aux déposants de l'Union
des Coopérateurs de la Loire - Inf. La Commission
Financière signale que les remboursements qui
avaient été promis par le Conseil d'Administration
ne peuvent pas être faits, mais la
discussion se poursuit, un peu confuse, car
il y a question de la situation des Coopérateurs de
la Loire, pendant et après la faillite, et cette
discussion porte notamment sur
les Comités Financiers, Noblet, Rouvier, Labene.

La séance est levée à 10 h 45

Étaient représentés :

Chefs d'atelier des Cabas - Harich	
Coopérateurs - Jurgens - Berthoy	
Huons	Vaillant - Bonneloup, Courty
Charpentiers	Maigneuch - Pallani
Charbonniers	Fragnic - Norman
Agents P. C. C.	Noblet - Beckede
Granitiers	Pinard
Boulangers	Guillou
Hommes	D. Leroux
Rouvières - Le Dantec	

Emp. Cammings	-	Giezzy
Imprimerie	-	Rebel
Expans	-	Ricard - Bortin
Travails M/m	-	Golley, Jaurès, Rochet
Industrie	-	Vauchet
Hummer	-	Labene, Bous
Comités P. C. C.	-	Jarcou, J. Sedman, Hôtel
Notaires	-	Seymour, Rouvier, Bouché
Cheminots - Elot	-	Le Gallo
Seigneurs - Mecanique	-	Joiner
Casson - Trichet	-	Feneau

Le Secrétaire :

Rebel

Comité Général du 26 juillet 1934

La séance est ouverte à 18 h 45 sous la présidence
du P. Hattay, assisté des Comités Rochet et Calonne.
Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de
la réunion du 20 juin qui est adopté.

Correspondance, lettres des Syndicats S. Trichet,
Cheminots P. C. C. demandant des ténus, des
Comités des P. C. C. faisant connaître la compo-
sition du bureau et Conseil Syndical; de la
Ligue des Droits de l'Homme invitant
M. H. à se rendre à Paris le 14 juillet, le
Secrétaire devant s'absenter de Nantes ce jour,
le P. Rouvier, Secrétaire a. S. P. a représenté M. H.
au dit banquet; le Syndicat des Comités du
Port de Nantes faisant connaître que dans
sa réunion générale du 24 juin, le Syndicat
avait décidé son retour à la C. P. C. le
Secrétaire dit qu'il a accusé réception de celle

Lettre au Secrétaire qui est présentée à la réunion:
de la Union du Temple de Gullins qui remercie
et envoie l'actif de 100 fr. soumise par l'U. U.

Le Secrétaire rend compte de l'entrevue avec
les membres Amis de la Communion du Temple
de Chomoy ont eu avec le président de la
dite Communion, à laquelle M. Alfred Craissac
chargé de l'entente au Ministère du Travail, et
ajoute que les membres Amis, par esprit de
conciliation ont décidé d'adhérer aux réunions
pendant un trimestre ce qui permettra à
chacun de participer à l'examen des décisions
pendant un mois. Puis il donne lecture de
la lettre du Ministère du Travail qui a donné
une enquête sur le fait que les membres
Amis lui avaient signalés. Rochet donne
alors lecture de la lettre qui est proposée d'adresser
au Ministère, à la demande du C. E. F. L. L.
le C. E. Rouman lui donne quelques précisions
notamment sur les précédents employés pour
arracher aux Vieux Chômeurs des réponses qui
permettent par la suite de les rayer, le C. E. F.
adopte le texte de la lettre au Ministère proposé
par le Secrétaire.

Le Secrétaire donne lecture d'une proposition
de point unique de l'Union locale Unitaire.

Une discussion est ouverte au cours de laquelle
plusieurs C. E. F. L. L. se font la parole, le C. E. F. L. L.
signale que son Syndicat a réalisé l'unité
et est contre le point unique; le C. E. Rouman
intervient dans la discussion, avec documents
à l'appui il manque la duplicité de la
proposition des unitaires, il rappelle les différentes
résolutions sur l'Unité votées dans la Congrès

conférences et rappelle celle de Jarry. Rochet
dit qu'il y a lieu de suspendre la séance aux
unitaires en leur disant que partisans depuis
toujours de l'unité puisque aussi bien ce ne
sont pas les Confédérés ni le C. E. F. L. L. qui ont
préparé et décidé la scission, cette proposition
est adoptée à l'unanimité. Divers. Le C. E. Rouman
demande à ce que les réunions du C. E. F. L. L.
lieu à date fixe, le Secrétaire lui réponds que
c'est au raison des Cours d'enseignements qui ont
lieu, les mardi que le C. E. F. L. L. se fixe au mercredi
les réunions, celle d'aujourd'hui dit-il est une
réunion extraordinaire, nous l'avons fixée à ce
jour étant donné qu'au mois d'août beaucoup
de C. E. F. L. L. sont absents notamment les instituteurs
Le C. E. Rouman demande d'embaucher des
Chômeurs pour nettoyer le Canal.

La Séance est levée à 20 h 15

Étaient représentés:

Instituteurs:	Cruilleau
Sculpteurs:	Leblanc.
Cabiers:	Fauconnier
Jeunes Focan.	Poirier, Joubert, Batain, Jégo
Graphistes:	Alexandre, Ricard, Berlier
Granitiers:	Jingot
Cuisiniers et Piqueurs:	Loyier
Amis F. E. L.	Garreau, Hatet,
Maçons	Vaillant
Charpentiers	Marquand, Pellerin, Franch
Charbonniers	Normand,
Carpentiers	Daligauch
Cheminots Etat.	Le Gall, Guérol
Vétans	Jégu, Rouman, Driant
Crampons	Rouman, Grézy, Buer

Imprimerie, Calonneau,
Hattay, Hennequin, Hattay,
Omnibus du Port, Béchagol
Le Lecteur.

Rochet

Comité Général du 19 septembre 1933

La séance est ouverte à 18^h 45, sous la
présidence du C.^e Hattay, assisté de C.^e
Bertan et Loyer.

Le Lecteur donne lecture du procès-
verbal de la séance du 20 juin qui est adopté
Correspondance; Lettres de Syndicats, deux
demandant des limites.

Communiqué de Chémouge, Le Lecteur indique
qu'à la suite de l'entretien avec les délégués,
Omnibus ont eu avec le président de la Com.
et le Directeur, entretiens à laquelle assistait
M. Crignac, chargé de l'entretien au Ministère
du Travail, les délégués ont accepté de
suspendre leur fonction pendant un mois
à compter, le Lecteur note que depuis
ce temps, il n'a rien remarqué d'anormal
et il semble bien que bonne note a été
prise des réclamations qui avaient été
formulées et transmises au Ministère du
Travail, il demande au C.^e Rouaud
de faire connaître au C. G. si pendant ce
mois où il a été de service, il a relevé
des cas particuliers, le C.^e Rouaud confirme
les dires du Lecteur.

Congrès de l'U. A. Comme les années précédentes

le C. G. décide que l'U. A. sera représentée
au Congrès de l'U. A. et désigne les Comaroles
Rochet, Fourier, Bertan et un délégué des
Cuis et Peaux pour le représenter, le C. G.
décide d'allouer une indemnité de 25 francs
aux représentants de l'U. A., qui a décidé que
l'U. A. affirmer, comme les années précédentes
l'appartenance aux délégués.

Le C.^e de Fallo demande une motion
au Vestiaire, il donnera un chèque de ce
qui est gagné à faire, le Lecteur est
chargé de faire le nécessaire à ce sujet.

La séance est levée à 19^h 45

Étaient représentés:

Omnibus J. C. C. Fédérale, Janciana,
Charbonnier, Norman, Rinaut
Pursat, Vairtimez, Ballay, Rochet
Hattay, Rouaud, Broussard, Loyer,
Commeur, Bertan,
Macours, Curay
Hennepin, Staudelien,
Cheminots P. O. Laniel
— Etot, Le Fallo.
Jeune Mécanique, Fourier, Bertan
Oxypos, Bertin, Rouan, Alexandre
Cuis et Peaux, Loyer
Hennequin, Hattay
Le Lecteur

Rochet

Comité Général du 2 Novembre 1934

La Liane est ouverte à 18^h 45. Président le
C^{te} Giezzy assisté des C^{tes} Armand et Hoëlle.
Secrétaire de Liane le C^{te} Bontis.

Le Secrétaire donne lecture des procès-verbal
de la dernière Liane qui est adoptée.

Correspondance:

Lettre de M. Vincent, Conseiller Général, le Secrétaire
lui a répondu qu'il y avait sûrement erreur, ne lui
ayant pas signalé le cas dont il est question; de la
part ~~F. H. C. E.~~ ^{d'élaboration, curieuse et p. 100} demandant à F. H. C. E. de faire un
appel pour le Meeting qui est organisé le 10 Novembre.
Le C. G. E. décide de faire cet appel. Circulaire de la

C. G. E. demandant aux Syndicats d'adresser
un ordre du jour à l'Ambassade d'Espagne pour
protester contre la répression dont sont victimes
les travailleurs espagnols et joint un texte de
cet ordre du jour. Le Secrétaire tire un
nombre suffisant d'exemplaires de cet ordre
du jour qui il fera parvenir aux Lectures
ainsi qu'une circulaire explicative et leur
demandant de répondre à l'appel à la
Solidarité en faveur des travailleurs espagnols
pour lesquels le C. G. E. vote une somme de
250 francs; le Secrétaire fait connaître au C. G.
qu'à nouveau les membres de la Commission
de fonds de chômage ont à se plaindre des
décisions prises et il donne lecture de la
lettre du Maire demandant aux membres
ouvriers de reprendre leur place à la Commission
une discussion s'engage sur ce sujet, Rochet
serait partisan d'une entrevue avec le
Maire et le Président, le C^{te} Feneau

dit que le Maire de la Lettre du Maire n'est
pas respectée et il signale de nouveaux abus,
à l'conséquence il demande que l'on refait
les arguments contenus dans la Lettre du
Maire et de maintenir la démission, cette
proposition est adoptée;

C. G. National: Le camarade Feneau fait
un exposé détaillé du C. G. N. et du Congrès
des Caisses Primaires d'Assurances Sociales,
qui s'est tenu à Lyon, cet exposé est écouté
très attentivement par tous les délégués, il parle
longuement de la question d'Unité et donne
lecture de la conclusion des débats, conclusion
rapportée par le camarade Hillon, secrétaire en
C. G. E. puis il insiste sur l'importance
du plan de travail de la C. G. E. qui est
urgent de faire connaître et comprendre
par les masses dans leurs intérêts matériels
et moraux, puis abordant les travaux du
Congrès des Caisses Primaires, il expose à
grandes lignes les complications qui entourent
pour nous les Caisses Primaires d'Assurances
Sociales et lit la résolution adoptée par le
Congrès.

Le C^{te} Feneau, demande des explications
sur ce qui s'est fait pour les patrons qui
faisaient le non paiement des cotisations
primaires, le C^{te} Feneau lui donne l'enseigne-
ment demandé; le C^{te} Armand proteste contre
les directions des faits qui ne donnent aucun
recueil des cotisations versées, le C^{te} Feneau
parle d'une manifestation qui doit avoir lieu
au Champ de Mars le 15 Novembre.
Le C^{te} Bontis parlant de cette manifestation

demande que l'U. donne mandat aux
Syndicats de convoquer leurs adhérents
aux Meeting des 10 et 11 Novembre, mais
n'est pas partant que l'U. L. et l'U. D.
soient représentées au Comité d'organisation
adopté.

Le 0^a Jéneau parle de la délégation
qui doit se rendre auprès du King pour
déposer entre ses mains le plan de travail
de la C. F. E. sont désignés les 0^{es} Jéneau,
Rauand, Boinis, Rochet, Bohogel, Chomay,
Bouyer, Ricou, M^{re} Cheneau, Chomay et
Arnaud.

Divers: Le 0^a Rochet parle du mauvais
état de la Rotary, la maison estime que
les réparations s'élèveront à 1.500 francs,
cette maison lui en a fait une autre
beaucoup plus perfectionnée, elle est à
l'état de neuf, car elle seulement a été
utilisée par la maison pour les démonstrations,
son prix neuf est de 11.500 fr. elle serait
cédée pour 4.800, il indique que la vieille
machine serait usée, on aurait donc
éviter les réparations à payer, la dépense
serait en réalité de 3.300 plus élevée
qu'en faisant repasser l'ancienne, cette
machine fonctionne depuis l'octobre 1900,
l'ay prochain ou dans deux ou trois ans
S'il y a des réparations à faire, il veut que
Rochet de celle qu'il a en ce moment
serait une bonne affaire tant donné
qu'elle est garantie 10 ans, le C. F. décide
l'achat de la machine qui sera payée
en deux années (leaneau crée à 27^h)

Étaient représentés:

Drumway,	Eprey,
Laboss,	M ^{re} Cheneau
Charpentier,	Franch
Venussier,	Le Neime,
Electriciens,	Chauvin, Lammure
Campement,	Saliquault
Onices J. E. E.	Jégou, Jéneau
Macons,	Vailland
Granitiers,	Moëlle, Pinet
Métiers	Seyoux, Renaud, Oricent
Ingrès M ^{re}	Dalley, Gaurdi, Rochet
Voyageurs C ^{re}	Proteau
Scieurs Mécaniques,	Jarreau, Jégou, Joiner, Bertan
Chemins J. E.	Bernard, Daniel,
Instituteurs	Vauchelech,
Municipaux	Protais,
Prochaines Séminaires,	Le Dantec
Charbonniers,	Normand, Arnaud

Le Secrétaire:

Rochet

Comité Général du 21/11-1934

La séance est ouverte à 18^h 45, Présidents
Le C^{te} Bechagel assisté des C^{tes} Hattroy et
H. Audelot, Secrétaire de séance. Le C^{te} Rouaud.

Le Secrétaire donne lecture des procès-
Verbaux de la précédente séance qui ont été adoptés.

Correspondance: Lettre des Amis d'Autans
demandant l'autorisation des Comités de
Syndicats divers; demandes de timbre de
Syndicats qui envoient le montant; une
demande de renseignements sur un différend
existait entre des femmes de Chambre. Sur
Hortès de Fleury, le Secrétaire a donné
par lettre les renseignements demandés,
de l'U. G. unifiée demandant à l'U. G. de
participer à l'organisation d'une manifestation.
Le Secrétaire donne lecture de la réponse
qui a été faite, ainsi que celle concernant
l'Unité (Le C. G. approuve).

Commission du fonds de chômage. Le
Secrétaire donne lecture d'une nouvelle
du Comité demandant aux membres anciens
de reprendre leur place à la Commission,
et de la réponse qui a été faite par
ces derniers. Le C^{te} Rouaud relate
la mauvaise foi de l'Office en ce qui
concerne les procès-verbaux de réunion
de la dite Commission et notamment de
celle du 20 octobre 1934.

Solidarité: Le C^{te} Jénneau signale la
détresse des camarades espagnols réfugiés
et il prie les Syndicats de répondre la
plus tôt possible à l'appel de l'U. G.

en faveur de ces camarades.
Accidents de travail

Le Secrétaire rappelle que depuis 1928
un projet de refonte de loi de 1898, sur
les accidents de travail est déposé, la
Chambre l'a voté en 1928 et le Sénat
en a été saisi, le rapporteur au Sénat
M. Chauveau a déposé son rapport en
1930 et depuis il est toujours en
suspens au Sénat, ce projet doit être
apporté de diverses modifications à la
loi, la Fédération des Tricots et Roch,
a demandé à ses Syndicats, Tricoteurs
auprès des Sénateurs de leur département
respectif, Rochet demande au C. G.
de s'associer à cette revendication en
s'adressant directement au Ministre du
Travail, le C^{te} Jénneau donne quelques
aperçus des modifications contenues
dans le projet et le C. G. donne mandat
au Secrétaire d'adresser une revendication
au Ministre du Travail.

La Séance est levée à 21 heures

Étaient présents:

Métairie, Vouter, Rouaud, Lapeyre, Réan,
Broussan,

Instituteurs: Vanchelot

Amis du Part: Bechagel

Hennrich

Cypso

Municipaux

Imprimeur

Compagnement

Hattroy

Bertin, Alexandre, Réan

Bosser, Haudelot,

Labe

Excellence

Macens : Chaubey
 Charpentiers Tellerin
 Agents J.E.C. : Medide
 Musiciens Mmes : Doleay, Rochet
 Ouvriers J.E.C. : Balch,
 Teieurs-mecaniques : Joirier
 Cheminots J.C. : Bernard
 Indret : Jeneau

Le Secretaire

Rochelet

Comité Général du 14 décembre 1914

La Liance est ouverte à 18^h 45. Président
 le C^{te} Rouleau, assisté des Camarades
 Tellerin et Loyer.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal
 de la Liance du 21 Novembre qui est adopté
 sans observation.

Correspondance : Lettres de Syndicats Sœurs
 demandant des timbres, du Comité de la
 J. du C. demandant la salle des fêtes, le
 Secrétaire dit leur avoir accordé, Lettres d'un
 groupe d'ouvriers déclarant que des heures
 supplémentaires sont faites sur le chantier
 du Service S. eau à St-Jay-de-Boireaux, le
 Secrétaire en a informé l'Inspecteur du Travail,
 M. Durah, du Syndicat des Cheminots
 de Nantes J.C. protestant contre la
 présence du Secrétaire de l'U.L. à l'imani-
 guration de la Stèle à la mémoire du

Capitaine TecklMünzer, ancien Directeur
 de l'Office de Placement, le C^{te} Rochet
 expose comment fut prise l'initiative de
 ce monument, il dit que ce sont des
 amis de l'ancien Directeur qui l'ont
 prise et ont également souscrit, il a
 été porté comme membre organisateur
 mais c'est à titre personnel, il rappelle
 que pendant tout le temps où le
 Capitaine fut Directeur de l'Office,
 il n'y eut aucun incident, il ajoute
 qu'il était juste et bon et que ces
 différentes reprises et ce motif au
 fonds de chômage des Chômeurs
 dont le droit était contestable, c'est
 pour cette raison, pour la service
 qu'il a rendu à l'Office qu'il se
 tenait par amitié à assister à cette
 manifestation du souvenir, le C^{te}
 Bohagel dit que le Syndicat des
 Dockers a versé 50 fr. pour le monument
 et voit très bien la présence de Rochet
 à l'inauguration.

Le Secrétaire donne des explications
 sur le révisory et un formateur qui
 doit avoir lieu le 14 décembre et
 engage les C^{tes} à y assister et à faire
 le maximum de propagande pour en
 assurer la réussite.

Le C^{te} Jeneau, signale que sur un
 chantier d'égalité les Ouvriers ne
 sont payés que pour accomplir, des
 renseignements qu'il fournira par la suite
 après enquête être utilisés dans

L'intérêt des Ouvriers.

La séance est levée 19^h50

Étaient représentés :

Scienc. Mécaniques:	Bertan, Jambou
Boulangers:	Guilloux
Municipaux:	Bossis, Chaudel
Emploiment:	Daligault
Cabac:	E. König
Agents Militaires	Evans, Videau
Instituteur	Vanchelet
Cytopaphes	Alexandre, Ricau
Docteurs	Béhugel
Insérés Vautime	Roche
Huons	Vaillant, Chaudy
Chauby	
Employés de C ^u	Pezous
Voyageurs de C ^u	Jambou
Charpentiers	Pellerin
Métiers	Grian
Indust	Joneau

Le Secrétaire :

Roche

1935

Comité Général du 23 janvier 1935

La séance est ouverte à 18^h45 sous la présidence du C^u Loyer assisté des C^u Jambou et Bertin.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et adopte après explications des C^u Bossis et Jambou, sur la Coopération Ouvrière de Production.

La Correspondance, de l'Indicote Sirey demandant des timbres, de la femme Syndicaliste de la 15^e Région invitée demandant la solle ^{au 26 janv. Chaudy} des Fêtes pour leur concert du 26 juin; Le C. G. décide de leur accorder la solle des Fêtes, si elle est demandée, en raison que l'École Artistique qui a prêté ses locaux au concert de la Fédération Sportive et Gymnastique du Travail est chargée du concert, lequel ne peut commodément être donné. Felle Joseph Blanchard, et est entendu que cette autorisation ne pourra jamais être invoquée comme précédent, et que les organisations se conformeront aux règlements tant municipaux, Bureau de Bienfaisance et des Droits d'auteurs. La résolution sera de 95 h.

Lettre de M^{me} Fane, Inspectrice du Travail, portant à la connaissance des Secrétaire différents détails concernant l'ameublement, la Coopération, des Boies, le Vêtement, du Livre, et demandant son avis sur la suspension des heures supplémentaires, dans le Commerce de détail.

Comité Général du 27 Janvier 1935

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence du Camarade Jankin, assisté des C^{rs} Leroux et Jigay.

Le Secrétaire donne lecture des procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Le C^e Jéneau demande que les décisions antérieures soient appliquées et ce qui concerne l'entrée des salles à la salle des fêtes, aux réunions, le C^e Rochet expose les raisons qui lui ont fait accorder la salle des fêtes au Syndicat des Danseuses et ~~aux~~ ^{à la} Jeunes Syndicalistes, auterredes. Après avis du C. G. Jéneau donne lecture de la lettre de refus qui a été adressée au Syndicat unites car. Hétoux auquel il a répondu par un refus, le C. G. adopte la proposition du C^e Jéneau.

Lettes diverses de Syndicats demandant des trinités; Circulaire de l'Office d'habitation à Ray Marcké concernant l'élection d'un membre au Conseil d'Administration, le C^e Jéneau est désigné; puis le Secrétaire donne des explications sur le réunion de la C. G. le C^e Bedride donne communication d'une lettre concernant le refus de la salle des fêtes pour une représentation. Le Secrétaire du Syndicat des Turbulents souligne les raisons que le Syndicat a refusé de s'occuper de cette fête. Le Secrétaire dit qu'il a été fait de

cette demande verbalement par un camarade dont il ignore le nom, auquel il a répondu que la salle était réservée aux Syndicats Confédérés, qu'il faut que la demande lui soit faite par un de ces Syndicats, il n'a plus entendu parler de cette demande et n'a pas eu à faire de réponse.

Le Secrétaire donne lecture du rapport moral de l'année 1934, qui est adopté.

Le C^e Vanchelat, trésorier, donne le compte rendu financier et le complète par des explications verbales, après l'intervention des C^{rs} Hannon, Jankin, Loyer, le C. G. décide que le bilan sera présenté au prochain C. G. étant donné que les camarades, sauf le C^e Hannon, n'ont pas vu les Comptes.

À la demande du C^e Rouaud une réunion des Syndicats actionnaires de la Clinique sera organisée au plus tôt.

Le C^e Jankin demande à Jankin que la C. de Contrôle se réunisse au plus tôt (adopté).

Le C^e Jéneau demande que l'U. G. renouvelle sa subvention de 1.500 par le R. I. (adopté).

Une discussion s'engage, à laquelle Jankin part, au sujet d'un délégué à la propagande, aucune décision n'est prise à ce sujet.

Il est décidé de renouveler

des fonctionnaires qui sont réélus
le C. J. procède ensuite à la nomination
de la C. E.

sont élus le ^{par} J. Jean Ricard
Arnaud, Calombeau, Giez, Bossus,
Pellerin, Coquant, Jaudy, Jonaud,
Orthe, Leroux.

Communes de Contière,
Beaumont, Fautier, Launne,
Maison, L'Arvid, Bedier.

Le délégué des Cheminots J. C.
demande que la Société fasse
connaître les raisons qui ont fait
que la Société de l'U. S. ait
assisté à l'inauguration de la
Hôtel élève pour Commerces de
Saurin du Capitaine Schallmeyer
Question du C. J. Office de Placement

La lecture étant qu'il y a donné
des explications au précédent C. J.
et qu'il transmettra l'avis de
C. J. au Syndicat.

Etant représentés:

Artilliers: Agent J. C. Boulanger

Charpentiers: Délégués:

Charbonniers Employés & Loxes

Cheminots J. C. & Electiciens

Etat Douanes

Campement Docteurs

Cuir et Peaux Imprimerie

Couvreurs Tiroirs M/m

Metallurgie Trésoriers

Maçons Honoraires

Miniers J. C. E. Plâtres

Peintres	Electriciens
Scieurs-Mécaniques	Sculpteurs
Municipaux	Calociers
Signetiers	Graphographes
Chemins de Fer	Travailleurs Tricol
Voyageurs de Commerce	

Le Lecteur:

[Signature]

Comité Général du 19 avril 1935

La séance est ouverte à 18 h 1/2 sous la
présidence du ^{par} Calombeau, assisté des
^{par} Choinet et Lebene.

Le Lecteur donne lecture du procès-
Verbal de la dernière séance qui est adopté.

Correspondance: Lettres de Syndicats
divers demandant des timbres; des Droits
d'entente autorisant plusieurs Concessions;
des Syndicat des Chemins de Fer faisant com-
naître la composition du Bureau; de l'Hospice
Cyril demandant des timbres; des Utilitaires du
travail demandant une salle de M^{me}
Paine, Inspectrice du Travail faisant
connaître plusieurs dires concernant la
loi de Phébus et suspendant l'utilité
des heures supplémentaires pendant un
an dans les professions suivantes:

Textile, Vêtement; Châpellerie, Bijouterie
orfèvrerie Blanchisserie, Teinture, Cuir et
Peaux, l'entretien de déménagement,
location et garages de voiture, pompes
familiales.

Le M^r Durat, Inspecteur du Travail, fait une
Connaissance les résultats de sa visite aux
Chantiers de l'Entreprise Coloniale et
Coloniale de St Joseph, où le Secrétaire
lui avait signalé la présence de nombreux
ouvriers étrangers et des heures supplémentaires.
M^r l'Inspecteur a ramené l'horaire au
point légal, et uniforme, quant aux
ouvriers étrangers il n'y a celui que 10
sur 20 qui lui avaient été signalés, et
ajoute que cette entreprise effectuant les
travaux pour le compte d'un particulier
il ne peut intervenir, la loi sur le paiement
des ouvriers étrangers étant seulement applicable
pour les travaux de l'Etat, Départements
et Communes, l'elles de divers sollicitants
un emploi, à tous le Secrétaire a répondu
qu'en raison du chômage qui frappe
plus de 1000 ouvriers, il n'est pas
possible de trouver du travail à
toutes les heures du Syndicat des Bâtimeurs actuels,
demandant une salle, le Secrétaire l'a
accordé en spécifiant qu'il espérait
que pour peu ils seraient adhérents à
l'U. D. Le Syndicat du Personnel
Municipal adressant un ordre du jour
adressant son salut fraternel aux frères
du Bâtiment, félicitant ~~le Bâtiment~~
le Secrétaire du Syndicat et le
Secrétaire départemental des Services
publics pour l'appui moral qu'ils
ont apporté aux guerriers du Bâtiment
des les premières heures de lutte, et
demande à la C. E. de le venir rejoindre
ment

pour organiser le soutien matériel de la
grève, de plus il demande qu'une
manifestation soit organisée par
l'U. D. et que l'affirmation la solidarité
des travailleurs. Nantais pour les grévistes.
Le Secrétaire expose qu'elle fut la
fontaine de la C. E. où le début de la
grève, il indique que même avant
qu'elle fut déclarée, il s'était
occupé de l'appui matériel à apporter
aux grévistes, et il donne connaissance
de l'accord qui est intervenu entre
l'Union des Coopérateurs et l'U. D.
pour la remise de marchandises.
Le C^e Jarczyk rappelle qu'il a écrit
au Secrétaire pour demander la réunion
de la C. E. Rochet répond que les
convocations étaient faites quand il
a reçu le mot du C^e Jarczyk, et
dernière demande la date, Rochet
répond qu'il ne peut préciser, mais
il y a le procès-verbal et il ajoute
qu'il a regretté que les C^es du
Bâtiment ne soient venus de
la réunion dont la présence totale
étaient présents. Le C^e Phamari
dit que la C. E. aurait dû le
venir dès la grève et reproche à
l'U. D. et à l'U. D. de n'avoir fait
aucune action. Le C^e Jineau
répond certains arguments du C. Chomaz.
Le C^e Harrois regrette que l'U. D.
n'est pas arrivée dès le début
de la grève.

Lettre du Parti Communiste, le C. F. décide de ne pas répondre;

Lettre du Chef qui a convoqué le Secrétaire à la Colonne au sujet de la fièvre du Bâtiment, il indique que c'était pour lui dire qu'il reconnaît volontiers une obligation et ajoute, dit Rochet, que l'admission qui voulait appliquer les patrons était trop élevée, mais ajoute Rochet, j'ai senti qu'il était partisan d'une admission, et sortant du Colonne du Chef il a vu les C. de la Colonne de fièvre qui allaient être reçues.

Le Secrétaire dit que par suite d'absence des C. de la C. de C. n'ont pas été convoqués, et qu'il en a écrit qu'elle sera convoquée dans peu. Le C. Rochet dit que le Secrétaire tiendra compte des décisions du C. F. Le C. Rouard demande que le C. S. se réunisse une fois par mois (à sept) les syndicats actionnaires à la maison commune seront convoqués dans peu. Et Rouard propose au C. F. vers le 20 Mai et la C. de C. se réunira avant le C. F.

Le C. Feneau fait un compte rendu détaillé du dernier C. C. N. de la C. F. Rochet donne quelques explications sur le différent existant entre les syndicats d'ouvriers parisiens, la Fédération et la C. F. G., Rochet indique que beaucoup de syndicats n'ont pas encore répondu à l'appel à la solidarité lancé par la C. F. G. en faveur des grévistes du Bâtiment, Le C.

Feneau dit que les versements en faveur des grévistes paraissent dans le journal. Le C. Masson demande que la C. F. G. indique aux Syndicats du Bâtiment les sommes nécessaires pour les grévistes.

Le C. Fandy reproche à Rochet de n'avoir de n'avoir pas été présent à la réunion du 21 Mai où la grève a été votée, et il fait l'historique du mouvement. Le C. Masson complète ces explications, puis le C. Fandy indique la position des Syndicats Confédérés avec les Communistes et unitaires.

Le C. Feneau, regrette le peu d'empressement que les Syndicats et militants mettent à assister aux réunions du C. F. et félicite les militants du Bâtiment pour la position qu'ils ont prise dans le conflit, une circulaire sera adressée aux Syndicats pour les engager à être ardemment représentés aux Réunions du C. F. Le C. Fandy remercie les Syndicats qui ont répondu à l'appel à la solidarité et leur demande de continuer leur effort.

Rochet, parle du différend existant entre les Localités et il propose que la C. F. G. promette la suppression de ce groupement, le C. Feneau approuve la proposition de Rochet et dit que par la suite on pourrait franchir un pas en ajoutant pour la propagande, le C. F. G. devrait s'entendre et s'entraider avec les personnes intéressées à ce groupement, le C. Rochet, le Secrétaire, en accord avec le C. Feneau après ses explications, le C. Rouard, propose, en raison des craintes exprimées par certains camarades, que la C. C. se réunisse pour examiner la question.

à 50 p. le C. F. sera appelé à le prononcer.

Rocheb. indique que le 1^{er} Mai sera fait comme les années précédentes, le C^o Jéneau dit qu'il faudrait conserver le meeting du mouvement et l'organisation du 1^{er} Mai, ce qui ne vaudrait pas dire, ajoute le C^o Jéneau, que si les U. demandent le matin à faire un Meeting ou l'inverse, il sera fait, le C^o Rouaud, demande qu'une réponse ne soit faite aux Unstériens (à 50 p.).

La séance est levée à 9 h. 15

étaient représentés :

Métallurgie
Campement
Imprimerie
Instituteurs
Municipaux
Agents des J. C. E.
Artillerie
Mouliniers
Maçons
Céramistes
Charpentiers
Fonctionnaires
Instituteurs
Sculpteurs
Boulangers

Châubonniers
Chemins J. C.
Etat
Cuir et Peaux
Électiciens
Joueurs
Docteurs
Commissaires-Ingénieurs
Ouvriers des J. C. E.
Employés & Lesseurs
Voyageurs de C^o
Examinateurs
Cavaliers
Industriels

Réunion de la C. E. et de la C^o de Contrôle du 18 Juillet 1935

La séance est ouverte à 18 h. 45 sous la Présidence du Camarade Tallonneau.

(Examen de la situation Financière)

Le Camarade Rocheb. déclare qu'il a convoqué en même temps que la C. E. les membres de la C^o de Contrôle à son fin de terminer l'examen du bilan financier de l'Union Locale de janvier 1934 et arrêté le 20 Mai 1935. Le Camarade Bedrede rapporteur de la C^o de Contrôle, fait au nom de celle-ci un compte rendu des travaux qu'elle effectuée dans le contrôle de la comptabilité, il en résulte après un sondage sérieux des livres un déficit de 12862'65, somme représentant la différence en argent liquide manquant dans la Caisse d'après les comptes arrêtés le 20 Mai 1935, il signale que Rocheb. devant ce fait important a fait une reconnaissance signée de son nom et que cette reconnaissance est entre les mains du trésorier le Camarade Vanchelet. Au nom de la C^o de Contrôle Bedrede propose de retirer la gestion financière des mains de Rocheb. et la remettre à un autre Camarade.

Gordy demande à Rocheb. des précisions à savoir si le déficit provient de la gestion de l'année 1934 à mai 1935 ou bien si concerne des années antérieures. Rocheb. répond qu'il ne s'explique pas ce déficit, il croit que c'est une erreur provenant de la comptabilité des Cours Professionnels à laquelle l'Union Locale faisait l'avance des fonds, il indique qu'il ne peut préciser étant donné que le Président des Cours, le Camarade Guibo étant en vacances à son retour il verra avec lui les livres comptables des Cours Professionnels. Toutefois il indique qu'il prend à son compte le remboursement du déficit qu'il a cet effet comme l'a fait Bedrede il a signé une reconnaissance.

en passant il souligne que le Comité Général aura à dire si l'agi en malhonnête homme ou bien si c'est simplement une mauvaise gestion de sa part.

Rouand ne voit pas personnellement que le traçuel ne soit la provenance que d'une année, il voit plutôt que ce traçuel existe depuis fort longtemps et qu'il n'a fait qu'augmenter au fur et à mesure des années, mais la C. E. de Contrôle ne pourrait s'en apercevoir étant donné que Rochet avait l'habitude de mélanger toutes les caisses et comme le contrôle de ces diverses caisses ne se faisait pas aux mêmes dates Rochet n'avait qu'à faire le complément d'une caisse à l'autre, s'il manquait à une caisse l'argent liquide trouvé d'après les comptes, il termine en disant que la gestion de Rochet est déplorable.

Masson déclare ^{net} être d'accord avec Rouand du fait que Rochet lui-même a déclaré aux membres de la C. E. de Contrôle que le déficit actuel ne pouvait être que le fait de l'exercice 1934 à mai 1935 à son avis cette situation ne peut durer et le changement de Rochet s'impose.

Lallouneau déclare que la situation présentée par Rouand doit être celle qui a existé et que le déficit ne peut être que la conséquence d'une mauvaise gestion de plusieurs années, autrement il ne s'explique pas, une l'importance de la somme comment a pu se produire un tel déficit. Bedheide dégage la responsabilité de la C. E. de Contrôle et du Trésorier qui ont fait les sondages nécessaires pour arriver à un résultat positif et présente une situation nette. Il déclare ensuite que pour l'avenir il faudra partir sur les bases actuelles et correspondre à l'argent en caisse sans tenir compte du déficit de Rochet.

Gondy souligne que seul Rouand a répondu à sa question, devant les contradictions dans les dires de Rochet il demande à celui-ci de dire franchement si le traçuel provient simplement de l'exercice 1934 à mai 1935

Rochet ne peut que répéter ce qu'il a déjà dit à Gondy à savoir qu'il se déclare seul responsable du traçuel actuel.

Bedheide dit que Rochet profitait de toutes les caisses pour produire l'argent liquide demandé par les autres comptables.

Rouand apporte quelques précisions sur la façon de procéder de Rochet, par exemple Rochet percevait de l'argent pour le syndicat des Insants maritimes, cet argent allait dans la Caisse de l'U. L. L. pour les cours il en était de même et quand il s'agissait de dépenses c'était toujours la même Caisse qui trinquait en un mot il aurait dû avoir toutes caisses il n'y en avait qu'une seule et par conséquent pas de possibilité d'un contrôle sérieux.

Gondy intervenant à nouveau déplore la mauvaise gestion de Rochet au nom de son syndicat il ne pourra donner qu'un avis à Rochet de sa gestion.

Rochet ayant dit qu'il avait toujours fait des reçus pour les dépenses qu'il effectuait Masson indique qu'il aurait dû les produire au Contrôle.

Pour conclure Rouand suggère une désapprobation de la gestion de Rochet, ensuite il indique que selon le mandat donné par la C. E. et le C. S. Rochet pourrait enlever sa fonction tout en s'occupant des locataires cela jusqu'à la fin de l'année, à cette époque il pourrait peut-être ne s'occuper que des locataires, mais à condition que la gestion financière lui soit totalement retirée, pour la prise des timbres Rochet pourrait en avoir en compte et toutes les semaines le Trésorier passerait encaisser le produit de la vente des timbres et réglerait lui-même les dépenses.

Pour les cours Professionnels, Rouand indique que ceux-ci devraient être dirigés séparément ce qui n'empêcherait pas un contrôle de l'U. L. L. et que Rochet n'aurait à s'en occuper en aucune façon en résumé Rochet continuerait simplement la besogne

administrative de la Bourse et des locataires sauf la question financière de la Bourse.

Gordy se déclare partisan d'un blâme à Rochet
Lallouneau est du même avis

Rochet indique que pas plus la C.E. que la C^{um} de contrôle ne peuvent approuver la gestion, aussi il prend l'engagement de verser à titre de remboursement et jusqu'à épuisement de sa dette la somme de trois cent francs (300^{fr} 00) par mois ceci à compter du 1^{er} Mars d'août 1935 même s'il n'était plus à la Bourse du travail.

Au vote la C.E. enregistre l'engagement de Rochet sur les modalités qu'il a indiquées en vue du remboursement de sa dette, puis elle vote un blâme et désavoue la gestion de Rochet dans sa gestion, de plus la C.E. charge le Camarade Rouand de rédiger le procès-verbal de la Réunion.

Revenant à la discussion sur l'avenir Prouteau propose qu'une Circulaire soit adressée aux Trésoriers de tous les syndicats appartenant à l'U.L. leur indiquant que le trésorier touchera tel jour de la semaine à telle heure à leur disposition pour la délivrance des timbres. Bedecde indique que Rochet est incapable d'assurer la gestion financière et qu'il faut donner celle-ci à un autre Camarade autrement l'on se trouvera dans la même situation que celle que nous regrettons.

Masson déclare que le syndicat des locataires doit faire vivre son homme comme du temps de Paricaud et que par conséquent le poste de secrétaire de la Bourse doit être remis à un autre Camarade.

Rouand se déclare ~~contre~~ contre la désignation d'un suppléant, il faut à son avis prendre une décision. Rouand rejette ce qu'il a déjà dit qu'il y a possibilité de retirer la gestion financière à Rochet en opérant

comme il l'a indiqué précédemment.

Lallouneau se déclare contre la main mise de Rochet en matière de gestion financière.

Bedecde déclare qu'il faudrait que les Permanents soit Peneau, soit Rouand assure la délivrance des timbres. Rouand tient une fois par toute à rappeler aux Camarades qu'il n'est pas permanent de la Bourse mais simplement permanent de son syndicat et appuie particulièrement Bedecde reprenant la parole souligne qu'à son avis la meilleure solution c'est qu'un des permanents autre que Rochet assure la délivrance des timbres.

A la suite des explications des uns et des autres la C.E. et la C^{um} de contrôle décident de proposer au C.G. l'octroi de la gestion financière de Rochet et de demander au C.G. de désigner un Camarade pour la délivrance des timbres, de plus par plus déclaré dans les débats il est décidé que le Procès-verbal sera lu au C.G.

Election du Concierge) Rochet indique qu'il a reçu de divers syndicats les noms de 7 Camarades pour le Poste de Concierge il souligne que pour qu'il n'y ait aucune contestation sur le vote, celui-ci aura lieu à bulletin secret et par appel nominal chaque syndicat disposera d'un vote à cet effet Rochet préparera ces bulletins (Adopté)

Questions diverses) M^{me} Damard femme de l'ancien Secrétaire du Syndicat des locataires demande le versement d'une subvention mensuelle de 200^{fr} Rochet déclare qu'actuellement et en raison du peu d'adhésion reçu il est opposé à ce versement. La C.E. adopte le refus proposé par Rochet et décide en outre que l'U.L. ne doit pas participer à aucune dépense du syndicat des locataires, celui-ci devant s'administrer lui-même et faire face à toutes ses dépenses.

Roche indique qu'il a reçu une lettre du Camarade Jaminais lui faisant connaître les incidents survenus au Théâtre de la Jeunesse du Travail et faisant état de la session qui s'en suivit, Roche indique qu'il a décidé de la C.E. reprendre une première fusée Jaminais, ainsi la C.E. confirme sa première réponse à savoir que les membres du Théâtre n'ont qu'à se débrouiller entre eux.

Gondy donne connaissance d'une lettre du Syndicat des Bouvanes actives mettant sa l'union frénétique et donne lecture en suite de la réponse qu'il a fait rétablissant les faits.

Roche a l'appui de la réponse de Gondy souligne qu'il a vu le secrétaire du Syndicat des Bouvanes et lui a dit que ce n'était pas Gondy qui avait prononcé les paroles qui lui étaient reprochées mais bien lui-même.

Tallonneau et Rion entretiennent la C.E. de la grève des imprimeurs de la Maison Chambon ils signalent que devant l'attitude intransigeante du Patron la grève sera de longue durée. Tout d'un coup à l'instant ils ont pris toutes dispositions utiles pour armer les secours aux grévistes si le conflit durait par trop, le Syndicat de l'Imprimerie serait appelé à la solidarité de tous.

Gondy demande que les statuts de la Bourse soient adressés à chaque syndicat.

Roche manquant de statuts imprimés en fera et les adressera dès que possible aux syndicats.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures.

Étaient présents pour la C.E. Tallonneau Grézy, Gondy, Pélissier, Peignard, Lermit, Portin, Rion, Annaud, Rouaud et Roche et aussi Ponceau et Vauchet. Pour la C.E. de Contrôle: Masson, Ponceau, Bediche et Languy. Le Président de séance: Le secrétaire de séance et secrétaire adjoint de la Bourse: C. Rouaud.

Procès-Verbal de la réunion du C. J. du 20 juin 1938

La séance est ouverte à 18 h 15 sous la présidence du C. J. Gondy, assisté des P. R. Rehagel et Rouaud.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal. Le procès-verbal est adopté après l'approbation du C. J. Gondy, qui demande la raison pour laquelle la réunion du C. J. n'a pas eu lieu le 24 mai, Roche répond qu'à la suite de la réunion de la C.E. celle-ci avait décidé d'attendre le Congrès du Localisme qui s'est tenu les 9 et 10 juin, l'absence du Syndicat Autonome des Bouvanes Actives demandant une salle, elle fut tout d'abord refusée mais à la suite d'une entente avec le secrétaire du Syndicat, elle fut accordée au raison du versement que le Syndicat avait fait. Le Comité de la grève du Baliment du Théâtre de la J. du C. le C. J. approuve la réponse faite par le secrétaire au nom de la C.E., et un fleuriste faisant les offres de services aux Syndicats avec réduction, de 1.4.4, offerte pour assister à un Meeting, le C. J. décide de répondre négativement, après intervention du C. J. Gondy. Rouaud, Rouaud, Roche, à l'occasion du Congrès de la B.C. le C. J. Nodelch proteste également, et dit que cette place doit être réservée.

à un vieux Syndic, il demande que
les Syndicats soient informés par une
circulaire, Rochet dit que c'était
son intention mais qu'il n'a pas
fait observer que cela ne le ferait pas
et que le C. S. pouvait très bien se charger
de concierger, il est entendu que les
Syndicats seront avisés à faire connaître
les noms des candidats et qu'ils n'ont
les noms des candidats seront portés
à la connaissance des Syndicats, le
Secrétaire propose que le C. S. se réunisse
le 24 juillet, adopté.

Congrès des Locataires, Rochet fait un
rapport au Congrès des Locataires qui s'est
tenu à Orléans les 9 et 10 juil. il indique
que la défense des Locataires ne peut
s'exercer que dans le cadre de la loi et
par conséquent, les propriétaires de biens
ne s'ont rien à reprocher, seuls ceux
abusant de l'ignorance des Locataires
pour leur imposer des loyers exagérés
et des charges qui ne leur incombent
pas, pour exagérer l'action des Locataires.

Le C. S. David demande de ne
pas mélanger la question des Locataires
avec l'action Syndicale et il ajoute
s'adressant à Rochet, allez vous
si vous voulez à l'U. L. Le C. S. David
répondant au C. S. David dit qu'il
a été décidé, qu'il y a lieu d'essai, Rochet
s'occuperait des Locataires jusqu'en
31 X 1938, étant entendu que les Locataires
seraient tenus à part, répondant aux

du Chomage, Béhagel et Ténard se pen-
chent sur la question à l'U. L. Rochet dit
que cela ne gênera pas, il fera l'avis
aux Locataires que les enseignements
seront donnés une fois par semaine de
17 à 20 heures. Le C. S. David accepte
après les explications du Secrétaire, la
proposition de la C. S. David aux voix
est adoptée, sauf par les Syndicats des
Chômeurs et Municipaux.

Entrevue à la Gauche:

Le Secrétaire fait part au C. S. de la
visite de la Municipalité à la B. du C.
et de la demande qui a été faite de
reprendre leurs fonctions au Fonds de
Chômage, il indique que l'entrevue
a été des plus cordiales et que pour sa
part il a emporté l'impression que les
abus cesseraient sans peine, le C. S. David
demande un mandat du C. S. pour
retourner à la Commission du Fonds de
Chômage, le Secrétaire intervient à l'appui
en faveur du retour, le C. S. David
intervient en faveur du retour à la
Commission du Fonds de Chômage au
on peut rendre service aux Chômeurs.
Le C. S. Béhagel appuie les dires du C. S.
David et demande s'il serait possible
d'obtenir le même règlement qu'à
St Nazaire.

Le C. S. David fait un bref
appel en faveur du Meeting du 23 juil. et
invite auprès des C. S. pour qu'ils fassent
la propagande après l'Assemblée

Le e.^e Hanon expose la situation financière
 Le e.^e Luyet donne des explications
 sur le fonctionnement des Pours et
 sur la situation financière de l'année
 1936-37. Le e.^e Gaudeau proteste de
 n'avoir pas été convoqué à la Com.
 de Contrôle et déplore l'absence du
 Secrétaire Général

Il est décidé de procéder à une
 nouvelle réunion de la Commission de Contrôle
 et de désigner des représentants respectifs que
 le e.^e Rancourt fait partir avant
 la fin de la réunion.

On revient à l'ordre des Unitaires et
 sur la proposition du e.^e Noblet, il
 est décidé d'y répondre

La séance est levée à 21.^h
 Étaient représentés:

Expos.
 Imprimerie
 Coureurs
 Plâtriers
 Fontaines et Chauffage
 Coiffeurs
 Charbonniers
 Tricoteurs-Voies
 Hygiène
 Galvans
 Ouvriers T.C.C.
 Agents T.C.C.
 Charbonniers
 Peintres
 Jardiniers
 Métallurgie

Instituteurs
 Menuisiers
 Crémiers
 Maçons
 Serruriers
 Boulangers
 Employés & Leses
 Lockers

Comité Général du 24 juillet 1937

La séance est ouverte à 18.^h 45 par
 la présidence du e.^e Larnay, assisté des
 e.^e Batet et La Haye.

Le Secrétaire donne lecture de procès-
 verbal de la précédente séance qui est
 adopté.

Correspondance: lettres de Syndicats Tricoteurs
 demandant des tranches et faisant connaître
 la composition de leur bureau, demandant
 l'emploi, renvoyées à l'Office de Placement.
 Sur la proposition du e.^e Rancourt, l'ordre
 du jour est ~~modifié~~ et l'ordre du jour est
 l'élection du Conseil de la B. du Travail

Le Président donne lecture des diverses
 lettres des Syndicats présentant une
 candidature au poste de Conseil de la
 B. du Travail: après intervention
 du e.^e Noël, il est procédé à un 1.^{er}
 tour de scrutin par appel nominal
 des Syndicats. Le scrutin donne les résultats
 suivants: Poitiers, 16 voix, Jussieu
 6 voix, Noël 7 voix, Andrieux 11 voix.

Sur 39 votants et 2 abstentions, au 2^e tour
le C^e Foinier est élu Censeur, et le
Bureau du Travail, à la majorité.

Le C^e Renaud donne lecture des
procès-verbaux de la réunion de la C. E.
et de la C. de contrôle, après intervention
du C^e Rochet de la C. de Contrôle, le
C^e Vanchelet déclare qu'il ne peut
continuer à assurer les fonctions de
trésorier, mais qu'il peut faire la
comptabilité, le C^e Chamvin dit
qu'il ne peut être question de créer
un poste de 2^e permanent, et qu'il
faut remplacer Rochet, le C^e
Fautier, dit qu'il fait partie de
la C. de Contrôle, il s'abstient en refusant
mais il s'opposait qu'avec les
diverses caisses, Rochet parvienne à faire
l'apport au caissier, Loyer demande au
Bureau de fournir les fonds de la Clinique
le C^e Rochet dit que les fonds de la
Clinique devaient être versés à
G. F. le C^e Hanoy expose l'histoire
de la Clinique et indique que
des fonds de la Défense Nationale
avaient été versés, le C^e Foinier dit
que Rochet n'est pas un malheureux
homme, mais victime de la loi Boyceur.
le C^e Rochet se déclare d'accord avec
le C^e Foinier, mais qu'il faut voter
la gestion financière à Rochet
Le C^e Renaud demande aux
C^e de ne pas élire le directeur, le C^e
Fautier dit qu'il ne croit pas possible

de ne pas parler aux syndiqués, le C^e
Foinier dit qu'il ne faut pas mêler
l. A. L. et l. M. A.

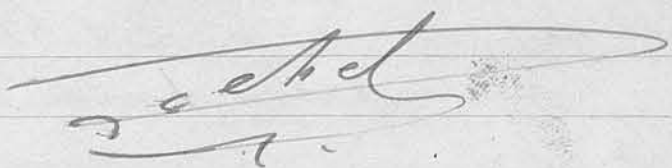
Rochet expose ses observations relatives
aux Travaux Maritime dont il n'est pas
révisé, en ce qui concerne les Travaux
Rochet dit que Janiaut a encaissé
196 cotisations en 1934, mais les malades
d'abord, de mort ensuite ont entraîné
une grande diminution du nombre d'adhérents
so femme ayant, au début de l'année refusé
de renouveler les cartes, Rochet dit qu'il
s'efforce de rendre la somme en plus
150. car il croit qu'il a fait une
erreur dans les comptes des caisses.

Le C. F. décide de retirer la gestion
financière à Rochet, le C^e Chamvin
déclare, au nom du Fay Syndicat, qu'il
faut remplacer Rochet, le C^e Foinier
demande au C^e Vanchelet de revenir
sur sa décision, le C^e Hanoy, est opposé
au remplacement immédiat de Rochet
et demande d'attendre le renouvellement
du bureau qui a lieu au début de
1936 (adopté). le C^e Fautier est
désigné à l'unanimité comme
trésorier de l. A. L.

La séance est levée à 21 heures 15.
Étaient représentés :

Agents des P. E. E.
Brammays
Maçons
Couvriers
Monteurs et Chauffeurs

Ouvreurs
 Campement
 Ouvriers J. C. E.
 Cuis et Pours
 Franchises
 Electriciens
 Topographes
 Imprimerie
 Teieurs. Mechaniques
 Artilliers
 Menuisiers
 Denoteurs
 Cheminots J. C.
 Municipaux
 Cheminots Etat
 Employes Deux Sexes
 Plâtres
 Voyageurs de C.
 Charbonniers
 Dockers
 Contrôleurs de Tram.
 Charpentiers
 Cobles
 Agents Militaires
 Pêcheurs Maritimes
 Pêcheurs
 Le Secrétaire


 Le Secrétaire

Comité Général du 18 septembre 1935

La séance est ouverte à 18 h 15 sous la présidence
 du P. Roux avec à ses côtés des P. Béchegat et
 Pinard.

Le Secrétaire donne lecture du procès verbal
 de la dernière séance qui est adopté.

Correspondance. Lettre de Syndicats Travaux pour
 demandant des timbres; du Syndicat des
 Bâtiments de la Montagne demandant la
 composition de son bureau; de S. M. L. unites
 pour assister à un Meeting. Le C. G. décide
 de ne pas répondre; du Maire de Monts
 disant qu'il donne des instructions pour
 faire un plan chez le concierge; de
 S. Union des Coopérateurs demandant
 de régler une facture due au cours de
 la guerre au Bâtiment la Secrétaire dit
 qu'il a répondu à la Coopérative que
 cette facture ne concernait pas S. M. L.
 mais le Comité de guerre, le C. G. fait
 demande au Secrétaire de donner
 lecture de la lettre qu'il lui a adressée.
 Le Secrétaire dit qu'il ne se souvient pas
 de l'avoir reçue, le C. G. fait donner
 lecture de la copie, il indique notamment
 sa position en la qualité de Trésorier de S. M. L.
 Le C. G. Chamvix dit qu'il est regrettable
 de constater qu'on perd de l'argent la
 correspondance disparaît, le C. G. Masson
 demande si oui ou non il a reçu la
 lettre de l'autre. Le C. G. Roux
 ajoute qu'il a eu une conversation

avec le C^e Gautier et qu'il lui a remis
la lettre. Le C^e Rochet confirme qu'il
ne pourrait pas avoir en cette lettre.
Le C^e Ranaud rappelle cet audit de
Rochet et Gautier de leur acceptation
des fonctions de trésorier et de comptable.
Le C^e de la comptabilité et ses fonctions
sont délégués des Cheminots. Etait demandé
si les Syndicats devraient continuer à
payer de l'argent à l'U. L., le C^e Gautier
ne avait pas à la malhonnêteté de Rochet
mais il indique qu'il avait la
possibilité à ce qu'il prime tous parts
sans pour cela avoir tous les livres
comptables, il déclare avoir pris son
livre de faire imprimer des livres pour
la comptabilité et il déclare ne pas
être d'accord en cela avec Rochet, le
C^e Lemaire que le C^e Gautier avait dit
qu'il serait responsable, Gautier
précise qu'il prendra tout part après la
réunion de la C. E. et de la C. C.

Le C^e Ranaud demande demande
la réunion de la C. E. et de la C. C. pour le
1^{er} octobre, le C^e Ranaud propose que
le C^e Gautier entre en fonction le
1^{er} octobre, pour clore la discussion la
C. J. décide que la réunion de la C. E.
et de la C. C. se réunissent le 3 octobre.

Congrès Confédéral. Le Trésorier dit qu'il
est d'usage que l'U. L. soit représentée
aux Congrès Confédéraux, il indique
que la subvention de la ville a été diminuée
de 1.000 francs, c'est au C. J. de décider.

Les C^{es} Masson et Fauchy estiment que
l'U. L. doit être représentée, le C^e Gautier
est également de cet avis, la C. J. décide
que l'U. L. sera représentée et désigne le
Camarade Ranaud comme délégué.

Le C. J. désigne les C^{es} Guichard (Batiment)
Guichard (Emploi) Humblot (Camarade)

Le C^e Feneau demande aux Syndicats
qui n'ont pas encore envoyé leur mandat
de le faire au plus tôt, il leur demande
aussi de répondre aux questions posées
sur le Conseil Syndicaliste, et ils les
prient également de faire ceux qui
continueront leur subvention, puis il
rend compte de la délégation qui s'est
rendue auprès du Maire pour avoir des
travaux et d'accorder la priorité aux autres
travaux, puis il donne quelques explications
sur le règlement du Fonds de chômage
le C^e Ranaud apporte quelques précisions
sur les déclarations du C^e Feneau.

Ranaud demande la réunion au
plus tôt des adhérents de la Union
Communale, le C^e Feneau précise comme
fut été cette année qui remonte au temps
de Lavaranne, il précise que le Metellange
avait versé 100 fr.

La séance est levée à 20 heures
Etant représentés.

Rochet	Brochez
Vogogean	Franck
Cobier	M ^r Cheneau
Guyon	Bertin
Robier	Sandy, Chapoy

Artillerie	Chapman
Honnoraires	Mannay, Leraud
Amiens J.E.C.	Chapreau, Fleury, Humblot
Chaspenetiers	Fellerin
Amoureux	Ferron
Carbunier Boti	Caill, Billard
Dauanet, Solne	Le Dantec
Eclésiologie	Breusac, Chamrai
Charbonniers	Normand, Arnaud
Jeunes Mécaniques	Bahaud, Jaudeau
Plâtriers	Jaudy
Ch. Elot	Gaudet
Métalliers	Aguant, Rolland, Seguin
Maçons	Charley
Braslanzas	Lamray
Franchises	Touard
Instituteurs	Roche
Campement	Daliquant
Employés 2 sexes	Fuchs
Cramway	Fautier
Triche	Feneau

Le huitième:

[Signature]

Comité Général du 16 octobre 1935

La séance est ouverte à 18^h 45 sans la présence du Camarade Jaudy, assisté des ¹ers Protti et Giezy.

Le Secrétaire donne lecture du procès verbal de la dernière séance qui est adopté.

Correspondance: Lettre d'un groupement loïque demandant la salle des fêtes. Le 1^{er} Rouneau dit qu'il n'y a pas lieu d'accorder la salle, le 2^e Noves qui la demande n'étant pas syndiqué, le 3^e Feneau rappelle les décisions antérieures du C.F. et conclut au refus de la salle, le C.F. ratifie cette façon de voir, du Syndicat des Louanais actuels, étant donné que ce Syndicat déclare être partie de l'Unité, le C.F. donne mandat au Secrétaire de faire savoir à ce Syndicat qu'il aura la disposition de la salle demandée lorsqu'il aura donné son adhésion aux Syndicats Confrères du 1^{er} Arnaud, de la part de l'U.G. au Congrès Confédéral qui s'exécute de ne pouvoir rendre compte de son mandat étant appelé par Nouta par un délégué à la famille, le C.F. décide après une courte discussion de reporter au prochain C.F. cette question, le 1^{er} Rouneau fait part au C.F. de l'entrevue qu'il a eue avec les représentants du Fonds de Chômage et le représentant de la Municipalité. Roche complète les renseignements donnés par le 1^{er} Rouneau, sur les

modification demandée par les délégués
amici au règlement du fonds de chômage.
Le C^e Richede donne le compte rendu de
la Commission sur la situation financière,
au 3 octobre, le nouveau trésorier sera
mis en charge des tranches et des fonds.

Le C^e Jurgat, directeur des Caisses, déclare
que l'U. G. a fait une avance aux
Caisses de 129.95. Le C^e Gautier demande
à Rochet de faire les recherches nécessaires
afin d'établir une situation exacte, afin
de présenter des comptes nets au moment
de la fin de l'année avec les syndicats unitaires.
Le C^e Richede dégage la responsabilité
de la Commission de contrôle puis il demande
à Rochet de faire l'impasse pour
faire apporter les pièces justificatives
du déficit réel. Rochet donne l'assurance
qu'avant quelques jours, il donnera
satisfaction pour ce rapport. Le C^e Jéneau
déclare que pour un camarade ne met
et d'autre la bonne volonté de la Commission.
Le C^e Rouan exorte Rochet à apporter
les preuves demandées et à le mettre
à la disposition du Trésorier pour
piloter ce travail et ce dans l'intérêt
du mouvement ouvrier. Le C^e Bossis
regrette que les C^es Rouan et Jéneau
et le C^e de Contrôle n'aient pas avorté
le C. F. Rochet dit que les C^es ne
doivent pas être incriminés, c'est à lui
seul que les reproches doivent être
adressés. Et dit qu'il sera à la
disposition du Trésorier. Le C. F. décide

d'adresser une circulaire aux Trésoriers des
Syndicats pour leur demander dans
quelle situation ils se trouvent par
rapport aux tranches qu'ils n'auraient pas
payées.

